# MTES Conseil national de l’air

## 30 octobre 2017

### Projet de compte-rendu

**Etaient présents :**

Martial SADDIER, Président du CNA

*Représentants de l’Etat et ses organismes publics et associés*

Edwige DUCLAY, Ministère chargé de l’Environnement, DGEC

Laurent MICHEL, Ministère chargé de l’Environnement, DGEC

Xavier STREBELLE, Ministère chargé de l’Environnement, DGPR

Marie FIORI, Ministère chargé de la Santé, DGS

Nadia HERBELOT, Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME)

Eva LEOZ, Laboratoire Central de surveillance de la qualité de l'air (LCSQA)

Marie POUPONNEAU, Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME)

Pierre SCHWARTZ, Ministère chargé de l’Agriculture

*Représentants des professionnels*

Sophie AGASSE, Assemblée permanente des chambres d’agriculture (APCA)

Stéphanie BROUZES, Fédération française du bâtiment (FFB)

Louis CAYEUX, Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles *(*FNSEA*)*

Etienne de VANSSAY, Fédération interprofessionnelle des métiers de l’environnement atmosphérique (FIMEA)

Johanna FLAJOLLET-MILLAN, Cheffe Département bioénergies et Responsable FBE, SER

Franck CHEVALLIER, MEDEF/AFEP

*Représentants des salariés*

Zaïnil NIZARALY, Force Ouvrière

*Représentants des associations, organismes et fondations*

Jean-François HOGU, FNAUT Centre

*Personnalités qualifiées*

Andrée BUCHMANN, Observatoire de la qualité de l’air intérieur (OQAI)

Jacques PATRIS, ATMO Hauts-de-France

## Ordre du jour

[I. Approbation du compte rendu de la réunion précédente (pour avis) 3](#_Toc497744082)

[II. Présentation du bilan national de la qualité de l’air (pour information) 4](#_Toc497744083)

[III. Point sur le contentieux européen et suites données à l’arrêt du Conseil d’Etat du 12 juillet 2017 enjoignant l’Etat de mettre en œuvre les mesures pour respecter les normes sanitaires dans les délais les plus brefs (pour information) 5](#_Toc497744084)

[IV. Plan national de réduction des émissions de polluants atmosphériques (PRÉPA) : organisation des travaux de mise en œuvre du PRÉPA et point d’avancement par secteur d’activité (pour discussion) 12](#_Toc497744085)

[V. Projet de décret relatif à l’interdiction des incinérateurs de jardin (pour avis) 13](#_Toc497744086)

[VI. Plan national de réduction des émissions de polluants atmosphériques (PRÉPA) : organisation des travaux de mise en œuvre du PRÉPA et point d’avancement par secteur d’activité (pour discussion) (suite) 16](#_Toc497744087)

[VII. Questions diverses 33](#_Toc497744088)

Martial SADDIER, Président du CNA

Bonjour à toutes et à tous. Monsieur le directeur, merci pour votre présence. Mesdames, Messieurs, merci d’avoir répondu à cette invitation du Conseil National de l’Air. Je remercie également Madame Duclay et l’ensemble de ses services, avec la Direction générale de l’Energie Climat, pour les travaux préparatoires de cette réunion et l’élaboration des documents.

Je souhaite commencer par quelques mots d’introduction avant de solliciter les éventuelles déclarations liminaires.

Je souhaite tout d’abord souligner que je suis très heureux de vous retrouver. Nous avons vécu une période d’interruption démocratique du fonctionnement du Conseil National de l’Air, qui est liée à l’organisation de nos institutions. En effet, il n’a échappé à personne qu’il y a eu des élections présidentielles et législatives. Par tradition, pendant la période qui précède les élections et pendant celle qui suit ces mêmes élections, le Conseil ne se réunit plus, et cela quelles que soient les majorités en présence. Suite aux élections présidentielles et législatives, nos mandats se terminant au mois de juin 2018, j’ai fait savoir au ministre d’Etat que je lui remettais ma démission à disposition. Rappelons que ce dernier a annoncé faire de la qualité de l’air une des priorités de son engagement ministériel. Après en avoir discuté, le ministre d’Etat m’a fait savoir qu’il n’était pas opposé à ce que je termine mon mandat, ce que j’ai accepté. Même si le CNA ne s’est pas réuni, nos travaux se sont poursuivis et des applications concrètes ont vu le jour. Elles sont issues de nos travaux : la réunion des Assises de l’Air, le PRÉPA, la vignette dont nous avons débattu autour de cette table, l’appel à projets Villes Respirables, des appels à projets dans le domaine de l’agriculture, le développement du fonds Air Bois sur de nouveaux territoires, la création et le développement du fonds Air Industrie. En outre, même si nous n’avons pas convoqué de réunion physique, le ministère a tenu son engagement qui consistait à consulter le CNA. Cette consultation a été organisée sur plusieurs projets de décrets par voie électronique.

Dès sa prise de fonction, le ministre d’Etat a réuni un noyau dur de personnalités engagées historiquement sur la qualité de l’air confirmant ainsi son engagement sur le thème de la qualité de l’air. Il a également lancé un travail interministériel en organisant un déplacement conjoint avec la ministre des Transports et la ministre de la Santé dans la vallée de l’Arve il y a quelques semaines. Ce n’est pas la première fois qu’un ministre de l’Environnement se déplace sur les enjeux de qualité de l’air mais – de mémoire- c’était la première fois qu’une visite interministérielle réunissant les trois principaux portefeuilles concernés était organisée sur ce sujet. Je tiens à le souligner.

Je tiens à terminer mon propos liminaire par quelques mots sur notre calendrier. Je reconnais aisément que la convocation de cette réunion n’a pas été simple. Nous avons proposé de nous réunir un lundi matin à l’avant-veille d’un jour férié, sur une période propice aux congés, mais nous avons estimé qu’il était préférable de tenir cette date pour réunir le CNA plutôt que de ne pas réunir notre conseil du tout. En outre, il est préférable de réunir le CNA en présence du ministre d’Etat qui sera présent parmi nous à 12 heures 15 que de réunir le CNA en respectant un délai de prévenance de deux mois sans bénéficier de sa présence.

Après ces propos liminaires, je vous propose d’examiner notre ordre du jour. Je précise que je serai garant du respect des temps de parole afin de pouvoir écluser les points inscrits à l’ordre du jour avant que le ministre d’Etat nous rejoigne, et cela pour que nous puissions débattre sereinement.

##### Approbation du compte rendu de la réunion précédente (pour avis)

*Le compte rendu de la réunion précédente est adopté.*

##### Présentation du bilan national de la qualité de l’air (pour information)

Martial SADDIER

Je donne la parole à Madame Aurélie Le Moullec.

Aurélie LE MOULLEC, chargée de mission Air et Bruit

Je propose de vous présenter les résultats du bilan national de la qualité de l’air 2016. Comme vous le savez certainement, ce bilan reprend l’obligation de l’Etat de publier chaque année un bilan sur la qualité de l’air, son évolution possible et ses impacts sur la santé et l’environnement. Le service statistique SDES du ministère de la Transition Ecologique et Solidaire est en charge de la production de ce rapport. Pour cela, nous collaborons avec la DGEC, le Laboratoire central de surveillance de la qualité de l’air (LCSQA), l’ANSES ainsi que des Associations Agréées de Surveillance de la Qualité de l’Air (AASQA). Nous mobilisons un certain nombre de sources et d’acteurs. Pour les émissions, nous utilisons les données du CITEPA. Pour les concentrations, nous utilisons celles des AASQA qui sont centralisées par le LCSQA. Nous utilisons également des données de concentrations qui sont collectées par l’Agence européenne pour l’environnement et qui correspondent aux données qui sont rapportées chaque année par les différents Etats membres. Nous mobilisons aussi les sorties du modèle de prévision de la qualité de l’air Prev'AIR et des analyses de la composition chimique des particules, issues du programme CARA.

Depuis 2014, nous avons essayé de faire évoluer le contenu et la forme du bilan. A l’heure actuelle, il se compose d’une synthèse qui reprend les grandes tendances et les principaux faits marquants de la dernière année de données disponibles. Elle sera publiée en fin de journée. Pour compléter cette synthèse, nous proposons des informations détaillées sur le web, à la fois sur le site du MTES et sur le site du SDES. Pour compléter, nous essayons de publier chaque année un focus sous la forme d’un quatre pages qui traite chaque année d’un sujet différent. Le dernier numéro date de février 2017 et traite des particules. Si vous le souhaitez, je vous remettrai quelques exemplaires papier à disposition.

Les différentes données mobilisées dans le cadre du bilan permettent d’établir des tendances.

Au niveau des émissions, pour la majorité des polluants, on observe que les émissions anthropiques sont en baisse même si les évolutions sont contrastées suivant les polluants. Pour le dioxyde de source, nous constatons une forte baisse tandis que la baisse est plus modérée pour d’autres polluants. C’est le cas des particules de diamètre inférieur à 10 µm (PM10). A l’inverse, pour certaines substances comme l’ammoniac (NH3), nous observons une stagnation des émissions voire une hausse. Toutes les réductions des émissions qui sont constatées sont à relier aux plans d’action et stratégiques mis en place depuis plusieurs années. Grâce à ces différentes améliorations, nous avons pu noter également une baisse des concentrations. Au niveau des concentrations moyennes, cette baisse est valable pour la quasi-totalité des polluants pour lesquels nous disposons d’un historique de données suffisant. Les baisses sont valables en fonds urbain, c’est-à-dire dans les zones éloignées des sources d’émissions, ou à proximité du trafic routier ou de l’industrie à l’exception de l’ozone. Pour ce polluant, nous n’enregistrons pas de tendance significative depuis 2000. Quoi qu’il en soit, nous ne notons pas de tendance à la baisse pour l’ozone.

Malgré ces différentes améliorations, les dépassements des normes pour la protection de la santé à long terme sont toujours constatés en certains points du territoire, et principalement pour trois polluants : les particules de diamètre inférieur à 10 µm (PM10), le dioxyde d’azote (NO2) et l’ozone. Malgré la persistance de ces dépassements, depuis 2000, le nombre d’agglomérations concernées est de moins en moins important. Globalement, pour le NO2, il s’agit essentiellement de grandes agglomérations de plus de 150 000 habitants. Pour les PM10, ce sont essentiellement des agglomérations de taille moyenne et de grande taille. Pour l’ozone, ce sont des agglomérations de petite taille et de taille moyenne.

Au niveau européen, ce sont également ces trois mêmes polluants qui posent le plus de problème. En 2015, 20 Etats membres ne respectaient pas les normes pour la protection de la santé pour les PM10, 17 pour le NO2 et 16 pour l’ozone.

Je propose maintenant de présenter un focus sur l’année 2016.

Durant cette année, cinq polluants sur les douze dont les concentrations sont réglementées présentent des dépassements des normes. J’utilise le vocable « normes » pour faire référence aux valeurs limites ou aux valeurs cibles. Les dépassements sont plus importants pour l’O3 et le NO2 avec respectivement 26 et 16 agglomérations concernées. Pour les PM10, seulement trois agglomérations sont en dépassement en  2016. A chaque fois, ce n’est qu’une seule station par agglomération qui était en dépassement. Pour le benzo[a]pyrène et le nickel, nous avons enregistré des dépassements respectivement dans deux et une agglomération. Les agglomérations touchées sont principalement situées dans la moitié Est de la métropole, en Ile-de-France et en Martinique.

L’année 2016 a également été marquée par deux épisodes de pollution d’ampleur nationale. Le premier a concerné l’ozone et s’est déroulé du 24 au 27 août. Durant cette période, les températures ont été caniculaires et ont favorisé la formation de ce comburant. Plusieurs régions ont été touchées par des concentrations supérieures au seuil d’information et de recommandation. Parmi ces régions, on retrouve la Normandie, les Hauts-de-France, l’Ile-de-France, le Grand Est et la région PACA. La deuxième épisode concernait les particules PM10 et s’est déroulé au mois de décembre. Durant cette période, les conditions météorologiques ont été très stables et ont favorisé l’accumulation des particules et leur non-dispersion. De nombreuses régions ont été touchées par les dépassements du seuil d’information et de recommandation. Les régions Ile-de-France et Auvergne Rhône-Alpes ont même été touchées par un dépassement du seuil d’alerte. Durant cet épisode, la composition chimique des particules PM10 a été suivie sur dix stations. Ces résultats sont issus du programme CARA et ont pu mettre en évidence une forte présence de matières organiques et de carbone suie. La présence de ces deux familles de composés traduit une forte contribution du chauffage résidentiel et du trafic routier aux concentrations de particules durant cet épisode.

Si vous souhaitez plus d’informations, je vous invite à me poser des questions ou à consulter le bilan complet sur la qualité de l’air en 2016. Je vous remercie de votre attention.

Martial SADDIER

Merci beaucoup. Je vous propose d’entendre le point suivant relatif au contentieux européen avant d’ouvrir la discussion.

##### Point sur le contentieux européen et suites données à l’arrêt du Conseil d’Etat du 12 juillet 2017 enjoignant l’Etat de mettre en œuvre les mesures pour respecter les normes sanitaires dans les délais les plus brefs (pour information)

Loïc BUFFARD, Sous-direction de l’efficacité énergétique et de la qualité de l’air

Au niveau européen, deux avis motivés ont été émis à l’encontre des autorités françaises suite au dépassement des valeurs limites pour les particules fines et le dioxyde d’azote. La décision du Conseil d’Etat du 13 juillet 2017 concerne 13 zones et fait suite à une requête déposée par Les Amis de la Terre. Cette décision comporte injonction de respecter les valeurs limites. Plusieurs mesures ont été prises au niveau national depuis cette date. Au niveau national, nous avons reçu des requêtes indemnitaires.

Il a été décidé de lancer l’élaboration d’une feuille de route. Son objectif est d’élaborer au niveau local des actions concrètes et à court terme. Ces actions doivent venir en complément des Plans de Protection de l’Atmosphère (PPA). La décision du Conseil d’Etat fixe l’échéance du 31 mars 2018 pour adopter des mesures complémentaires. Grâce à la mise en place de mesures pragmatiques, l’objectif est de se baser sur l’existant. L’objet n’est pas de produire de nouvelles études puisque nous considérons que nous pouvons nous appuyer sur un bon corpus de données.

En termes de gouvernance, la feuille de route doit être élaborée avec les parties prenantes, c’est-à-dire avec les collectivités territoriales, en mobilisant les ONG, en sensibilisant le public et en s’appuyant sur les services de l’Etat.

En termes de calendrier, rappelons que les préfets ont été réunis le 9 octobre dernier par le ministre d’Etat pour évoquer l’élaboration de cette feuille de route. Les premières réunions se tiendront courant novembre. Les parties prenantes seront consultées en décembre. Les principales orientations devront remonter dès fin janvier. Le calendrier est serré, l’objectif étant de connaître les premières mesures envisagées fin janvier pour respecter l’échéance de fin mars 2018 pour la remise des feuilles de route.

Martial SADDIER

Je vous remercie pour ces deux exposés. Pour lancer la conversation j’ai deux questions.

Premièrement, nous avons noté une tendance de fond à la baisse, ce qui constitue un signal positif. Quel est le lien entre cette baisse et les conditions climatiques ?

Deuxièmement, quel est le calendrier de la Commission européenne au-delà de l’échéance française fixée à fin mars 2018 ? Par ailleurs, quel est le positionnement de la France au regard de la saisine européenne par rapport aux autres Etats membres concernés ?

Loïc BUFFARD

Sur l’ozone, l’influence climatique est plus importante comme le démontre la lecture des courbes d’évolution. Le pic de 2003 l’illustre parfaitement. Nous ne pouvons pas affirmer pour autant que la légère tendance à l’augmentation est liée au réchauffement climatique. Il s’agit quoi qu’il en soit d’un polluant beaucoup plus sensible aux conditions climatiques.

Concernant les particules et le dioxyde d’azote, les conditions climatiques produisent un effet. Cela étant dit, j’ai l’impression que cela a plus d’effets sur les pics de pollution en tant que tels. Cependant, nous raisonnons ici en moyenne annuelle, ce qui a pour effet de lisser les effets. En 2016, nous avons enregistré un pic très important aux particules, qui n’a pas impacté la moyenne nationale.

Par ailleurs, un travail de fond a été mené par le laboratoire central de surveillance de la qualité de l’air pour évaluer l’influence des conditions météorologiques et climatiques. Il en ressort que, en neutralisant ces effets, il existe néanmoins une vraie tendance à la baisse.

Martial SADDIER

Madame, en tant que représentante du laboratoire central de surveillance de la qualité de l’air, souhaitez-vous apporter quelques compléments d’information ?

Eva LEOZ, LCSQA

Nous avons effectivement effectué une étude de tendance incluant des traitements statistiques qui sont utilisés au niveau européen afin de pouvoir présenter une étude des tendances non seulement au point de prélèvement mais aussi au niveau cartographique en tenant compte d’une représentation spatiale plus large qui permet de faire abstraction de la météorologie. Les résultats de notre étude convergent avec ceux obtenus par le SDES, c’est-à-dire que nous constatons une tendance à la baisse. Grâce aux traitements statistiques que nous avons effectués, nous pouvons annoncer que les conditions météorologiques ne sont pas toujours responsables des tendances observées. Les résultats de notre étude sont disponibles sur notre site Internet.

Martial SADDIER

Très bien, je vous remercie. Nous avons donc bien une tendance à la baisse indépendamment des conditions météorologiques.

Jacques PATRIS, ATMO France

En tant que représentant d’ATMO France et des experts de la qualité de l’air, les AASQA, je confirme que nous pouvons nous montrer plus positifs que nous ne l’avons été dans les temps passés. La qualité de l’air s’améliore même s’il faut teinter ce discours optimiste d’une dose de prudence car il ne faut pas relâcher la pression. Il reste encore beaucoup à faire. Beaucoup de polluants sont encore trop présents sur nos territoires. Bien sûr, les conditions climatiques évoluent. Toutefois, si l’ozone ne pouvait pas interagir avec les autres polluants, le problème serait plus simple à régler. La difficulté est qu’il existe une réactivité de l’ozone avec les autres polluants. Ce ne sont pas tellement les pics de pollution qui sont les plus problématiques sur le plan de la santé – même si l’écho médiatique est plus important lors de ces épisodes de pic - mais c’est la pollution de fond qui fait que nos concitoyens sont exposés à des polluants qui interagissent et provoquent une réactivité bronchique. C’est à cela que nous devons être vigilants.

Je suis très heureux de me trouver parmi vous ce matin car j’y retrouve tous les partenaires avec lesquels nous travaillons pour poser un bilan de la qualité de l’air qui soit impartial. Ce bilan permet de constater que la situation s’améliore mais j’appelle pour autant à ne pas baisser la garde.

Laurent MICHEL, Directeur général de l’énergie et du climat

Après la réunion de notre conseil, nous pourrons faire circuler les présentations qui viennent d’être commentées et projetées en séance ainsi que quelques liens dont celui relatif au bilan 2016 de la qualité de l’air. Nous pourrons également vous renvoyer vers le site du LCSQA pour prendre connaissance de son étude. Les résultats de cette étude ont été présentés à la journée nationale de l’air.

Loïc BUFFARD

Je souhaite répondre à la deuxième question du président du CNA relative à la situation de la France par rapport à celle des autres Etats membres. A ma connaissance, nous sommes dans la norme puisque la quasi-totalité des Etats membres ont reçu un avis motivé. 18 Etats membres ont reçu l’avis motivé relatif au dioxyde d’azote. En termes de saisine de la cour de justice, vous avez dû suivre la première condamnation de la Bulgarie sur la question des particules. C’est la première décision de condamnation sans sanction financière à ce stade. A ma connaissance, la Bulgarie est le seul Etat membre sous le coup d’une condamnation de la Cour de justice. La France et la Pologne ont été renvoyées devant la Cour de justice. La Commission européenne prépare au fur et à mesure les saisines de la Cour de justice. Pour ce qui concerne la France, la situation sur les particules est plus favorable avec une vraie tendance à la baisse au cours des dernières années. Pour le dioxyde d’azote, même si nous notons une réelle tendance à la diminution, l’évolution est beaucoup plus lente.

Jacques PATRIS

Une communication nationale sur le bilan 2016 de la qualité de l’air est-elle prévue vers la presse ?

Aurélie LE MOULLEC

Le CGDD n’est pas autorisé à publier des communiqués de presse. Je crois en revanche que la DGEC relaiera l’information.

Laurent MICHEL

Nous envisageons de lancer une communication sobre pour accompagner ce rapport qui est un bilan factuel. Cette information sera l’occasion de communiquer sur les actions entreprises par ailleurs pour améliorer la qualité de l’air.

Loïc BUFFARD

Même si les principaux chiffres ont déjà été valorisés lors de la journée nationale sur la qualité de l’air, nous souhaitions en réserver la primeur au Conseil National de l’Air. Il était logique de procéder dans cet ordre, même si les informations compilées dans ce rapport sont factuelles. Le bilan sera publié dans l’après-midi.

Martial SADDIER

Les progrès scientifiques permettront d’affiner les mesures sur les polluants existants et de mettre en évidence de nouveau polluants. Toutefois, il serait souhaitable que nous portions ensemble le même discours lequel consiste à relever que la tendance de fond est à la baisse et que ces courbes sont indépendantes des conditions climatiques, même si nous ne devons pas baisser la garde. Nous commençons à récolter le fruit des actions menées. Nous pouvons peut-être sortir d’un discours trop alarmiste. J’en parle en connaissance de cause car vous connaissez la zone géographique dont je suis originaire.

Madame, vous avez demandé la parole ?

Andrée BUCHMANN, Observatoire de la qualité de l’air intérieur

Je me réjouis de cette bonne nouvelle qui est celle de la baisse des polluants extérieurs. Cependant, je souhaite savoir si nous sommes dans une approche sanitaire des enjeux. Il faut par ailleurs considérer l’air extérieur que nous respirons mais aussi l’air intérieur. Celui-ci est en partie de l’air extérieur qui entre dans le logis mais aussi spécifique. Allons-nous adopter à terme une approche intégrée, ce qui me semble nécessaire si le souhait est de prendre en considération les besoins de l’être humain ?

Je souhaite également poser une question concernant l’air extérieur. Vous parlez principalement des villes mais les pollutions ne concernent pas exclusivement les villes mais aussi la région environnante.

Enfin, je suis surprise par un point de pollution qui apparaît sur l’une des cartes que vous avez projetées concernant les PM10. Ce point qui se situe à l’Est de la métropole ne correspond pas à Strasbourg ni à Mulhouse.

Martial SADDIER

Nous essaierons de répondre à votre dernière question précise d’ici la fin de notre réunion.

Monsieur le directeur, pouvez-vous répondre aux attentes concernant la qualité de l’air intérieur ?

Laurent MICHEL

La Direction générale de la santé et l’ANSES mènent divers travaux en vue de l’amélioration de la qualité de l’air intérieur. Ce sujet est également adressé par le Plan National Santé Environnement.

L’air intérieur, comme vous l’avez souligné, est conditionné à l’air extérieur mais est également soumis à des émissions propres au logement ou à l’habitat (matériaux de construction, peintures, effets des ventilations, risques légionnelle, etc.). Il existe une approche multifactorielle sur la pollution de l’air intérieur. Je ne peux pas vous en dire plus à ce stade mais nous pourrions présenter un point sur tous les chantiers lancés sur la qualité de l’air intérieur à l’occasion d’une prochaine réunion du CNA.

Aurélie LE MOULLEC

Nous prévoyons de communiquer à ce sujet sur notre site Internet dans la rubrique « L’essentiel sur » qui est une synthèse des informations disponibles sur un sujet donné. A date, il n’existe pas d’informations condensées sur l’air intérieur, mais une communication sera préparée à ce sujet en 2018 ou en 2019 dans le cadre du rapport sur l’état de l’environnement que la France doit publier.

Martial SADDIER

Depuis dix ans, depuis que nous avons relancé le débat sur la qualité de l’air, nous avons commencé par mettre l’accent sur la qualité de l’air extérieur compte tenu des questions posées et des demandes formulées par la Commission européenne, mais aussi partant du principe que l’amélioration de l’air extérieur conditionne la qualité de l’air intérieur même si les polluants de l’air intérieur ne sont pas exclusivement liés à la qualité de l’air extérieur. Le constat que nous dressons aujourd'hui, marqué par une tendance à la baisse des pollutions de l’air extérieur, devrait conduire à revoir la priorisation de nos actions. Lors de la prochaine session du CNA, comme le suggère Monsieur le directeur, nous pourrions en effet consacrer un point complet sur la qualité de l’air intérieur.

Pour répondre à une autre de vos questions portant sur les zones périphériques, j’imagine que ces dernières sont surveillées par les AASQA et qu’il existe un système de mesures relativement homogène sur l’ensemble du territoire. Les zones périphériques comme les zones urbaines font l’objet de mesures de qualité de l’air.

Monsieur le président, le confirmez-vous ?

Jacques PATRIS

Nous réalisons en effet des diagnostics et des inventaires sur les consommations d’énergies, sur les émissions polluantes atmosphériques, etc. Nous effectuons aussi des modélisations et des scénarisations pour dresser des cartes pour chaque région. Nous ne nous contentons pas de mesurer car nous ne sommes pas que des métrologistes. Nous travaillons aussi les données, nous les agrégeons et nous en faisons des données scientifiquement fiables en tenant compte de la météo mais aussi de caractéristiques locales (géographiques, topologiques, géologiques) pour élaborer des cartes locales, régionales et nationales. Ces cartes peuvent porter sur une maille de 25 mètres à une maille régionale jusqu’aux cartes sur la France entière.

Je souhaite également réagir aux questions posées sur la qualité de l’air intérieur et rappeler qu’il existe une injonction de l’Etat au 1er janvier 2018 qui oblige tous les établissements recevant du public de moins de 5 ans à établir un diagnostic de l’air intérieur. Aujourd'hui, toutes les collectivités adhérentes à l’ATMO, c’est-à-dire presque toutes les grandes collectivités, nous demandent d’intervenir à ce sujet. Nous serons donc en mesure d’apporter des informations à l’occasion d’une prochaine réunion du CNA partiellement dédiée au sujet de la qualité de l’air intérieur. Les sollicitations que nous recevons aujourd'hui nous conduirons à apporter notre soutien aux responsables des crèches, haltes garderies, écoles maternelles en vue de prendre des mesures pour assurer la qualité de l’air intérieur.

Renée BUCHMANN

Je me suis sans doute mal exprimée : je ne voulais pas dire que l’air n’était pas surveillé à l’extérieur des zones urbaines. Cependant, dans les zones urbaines, la politique publique évolue, et je souhaiterais savoir ce qu’il se passe en zones périphériques.

Laurent MICHEL

Les mesures que nous prenons à des degrés divers améliorent aussi la qualité de l’air dans les zones périphériques. Le fait que les véhicules soient moins polluants ainsi que les carburants concerne toutes les zones. Par ailleurs, les plans de protection de l’atmosphère ne concernent pas que les seules agglomérations. Certains PPA ne touchent pas que le cœur de l’agglomération mais sont étendus à l’ensemble du département. Sous le contrôle de Jérôme Goellner, le PPA d’Ile-de-France est un plan d’action local mais aussi global. Il en est de même sur les mesures d’urgence. Certes, elles sont plus ciblées sur les zones en dépassement, mais elles existent pour tout le territoire. Par exemple, les interdictions de brûlage à l’air libre améliorent aussi la qualité de l’air dans les campagnes d’autant plus que ces pratiques de brûlage se rencontrent plus fréquemment en campagne qu’en centre-ville.

La surveillance métrologique ou par modélisation permet d’agir dans les zones périurbaines ou péri-rurales. Ces zones ne sont nullement oubliées. Les polluants émis directement, comme les particules et le dioxyde d’azote, sont plus importants dans les zones urbaines, autour des axes de transport et des industries, tandis que l’ozone a davantage tendance à se former en dehors des agglomérations.

Martial SADDIER

Merci Monsieur le directeur. Monsieur ?

Etienne de VANSSAY, Président de la Fédération Interprofessionnelle des Métiers de l’Environnement Atmosphérique

Je souhaite réagir aux propos du Président d’ATMO France qui rappelait l’obligation de mesure de la qualité de l’air dans les établissements d’accueil collectif d’enfants de moins de 6 ans. Tout d’abord, en tant que représentant des professionnels de la qualité de l’air, je pense que ce n’est pas aux AASQA de se positionner sur le marché concurrentiel qui est porté par cette réglementation. Cette réglementation, c’est peut-être une obligation de contrôle réglementaire qui est limitée à deux polluants et au CO2, mais c’est aussi la possibilité pour les collectivités de mettre en place un réel plan de gestion de la qualité de l’air intérieur qui sera plus intelligent, selon moi, car il permettra à l’ensemble des personnels des collectivités de se saisir de cette problématique de la qualité de l’air intérieur et de mettre en place une politique efficace et favorable sur le plan sanitaire pour nos enfants. Je pense que cette possibilité d’élaborer un plan de gestion de la qualité de l’air intérieur pour les collectivités est une opportunité à saisir. Il faut mettre en place, non pas du contrôle, mais de la formation et de l’accompagnement.

Martial SADDIER

Merci. Tel est l’objectif poursuivi. Aujourd'hui, plus aucun appel d’offres n’est lancé sans que la notion de la qualité de l’air intérieur ne soit évoquée. Le débat sur la mesure de la qualité de l’air intérieur n’est pas nouveau. Le sujet a été abordé, il y a quatre ou cinq ans, autour de cette table, avant de retirer la proposition. C’était effectivement un décret Grenelle qui a été publié avant d’être retiré. On ne va pas refaire l’histoire. Aujourd'hui, le sujet revient. Il apparaît tout à fait logique de commencer par les établissements recevant du public, notamment les plus jeunes enfants. Je rappelle qu’une première série de mesures avait été effectuée. Elles nous avaient donné un premier aperçu de la situation. Elles permettaient de noter que la situation n’était pas catastrophique mais qu’il existait aussi des enjeux.

Pour répondre à une autre de vos remarques, je rappelle que le code des marchés publics oblige les collectivités à lancer des appels d’offres. Les organismes se positionneront. Il sera surtout intéressant d’analyser les premiers résultats pour dresser un premier bilan de la situation. Puis, le Parlement ou les ministères par voie réglementaire s’adapteront.

Nous retenons l’idée que la moitié des travaux de la prochaine réunion du CNA soit dédiée à la qualité de l’air intérieur.

J’attire également votre attention sur le fait que les arrêtés préfectoraux de zone changeront cet hiver et que les seuils d’information et d’alerte ne seront plus les mêmes. Ce n’est pas une remarque de second plan. A partir de 24 heures, nous passerons au seuil d’information, et à partir de 48 heures en seuil d’alerte.

Cette évolution permet aux préfets et à l’ensemble des acteurs d’un territoire d’anticiper, ce qui est louable. En revanche, je m’inquiète davantage de l’interprétation qui sera faite de l’augmentation du nombre de jours de dépassement du seuil d’information et du seuil d’alerte, alors même que les concentrations pourraient être très nettement inférieures à celles connues l’hiver dernier.

Je vous invite à faire preuve de prudence dans votre communication pour ne pas évoquer uniquement le nombre de jours de dépassement des seuils d’information et d’alerte entre les deux hivers. Pour la région Auvergne Rhône-Alpes, nous enregistrons la météo depuis 1870 et nous n’avions jamais connu deux mois sans précipitation comme nous n’avions jamais connu une inversion de températures aussi forte dans cette région. Or cette situation a très largement contribué aux 31 jours successifs de dépassement du seuil de 50 µg. il serait surprenant que nous connaissions les mêmes conditions atmosphériques deux hivers de suite. Pour autant, avec cet abaissement du seuil d’information et du seuil d’alerte, nous pourrions paradoxalement comptabiliser plus de jours de dépassement que l’hiver précédent.

Aujourd'hui, nous sommes en mesure de dire au grand public que la tendance de fond est marquée par une baisse des émissions et concentrations de polluants. Aussi, il ne faudrait pas faire apparaître une augmentation du nombre de jours de dépassement des seuils dans six mois. Vous pouvez compter sur la presse locale pour le faire … Nous devons donc nous préparer à faire preuve de pédagogie dans nos communications, même si l’abaissement des seuils poursuit un objectif vertueux puisque son objet est de pouvoir mieux anticiper l’épisode de pollution pour que les acteurs puissent mettre en place les mesures préventives.

Jacques PATRIS

La feuille de route qui a été présentée il y a un instant m’inquiète car elle ne mentionne pas les experts en qualité de l’air, c’est-à-dire les AASQA. Avec la refonte des PPA, quel sera le rôle des AASQA ? Comment seront-elles associées ? C’est une revendication légitime et forte des AASQA dans la mesure où les AASQA sont un lieu de concertation.

Martial SADDIER

Monsieur le président, les AASQA sont figées dans la loi et dans le volet réglementaire. J’entends votre remarque mais nos présentations ne rappellent pas systématiquement le rôle des AASQA qui sont, par définition, incontournables. Nous entendons donc votre remarque de forme, mais vous n’avez aucune inquiétude à avoir.

Laurent MICHEL

Monsieur le président, vous êtes plus diplomate que moi car, me concernant, j’ai du mal à entendre la remarque … Lorsque nous affirmons qu’il faut associer toutes les parties prenantes sur les questions relatives à la qualité de l’air, nous sous-entendons que les préfets auront à associer les services de l’Etat, les collectivités locales, les chambres d’agriculture, les CCI, les chambres d’artisanat, les syndicats professionnels si une région présente un secteur industriel qui y est fortement représenté, et bien entendu les AASQA. Si ce n’était pas le cas, je m’inquièterai de la compréhension des textes par les préfets et directeurs de DREAL.

Jérôme GOELLNER, DRIEE

Je ne peux que confirmer les propos de Laurent Michel. Nous sommes en train de terminer le PPA d’Ile-de-France et Airparif a été largement associé à nos travaux. Il a été un contributeur particulièrement important à l’élaboration de ce PPA. Il le sera aussi pour l’élaboration de la feuille de route. Les préfets et les DREAL comptent énormément sur les AASQA pour réaliser rapidement des évaluations des mesures. C’est écrit explicitement dans la lettre de mission des AASQA. Ce sera d’autant plus nécessaire dans l’élaboration de ces feuilles de route du fait de la rapidité avec laquelle nous devrons les élaborer dans les différentes DREAL. Nous aurons donc besoin des AASQA pour faire très rapidement les calculs pour connaître l’impact effectif de ces feuilles de route sur la qualité de l’air. Je confirme donc que les AASQA participeront aux travaux et que nous comptons beaucoup sur elles et sur leur rapidité à réaliser ces calculs.

Martial SADDIER

Merci beaucoup Monsieur le directeur.

##### Plan national de réduction des émissions de polluants atmosphériques (PRÉPA) : organisation des travaux de mise en œuvre du PRÉPA et point d’avancement par secteur d’activité (pour discussion)

Chloé CANUEL, MTES

Le Plan national de RÉduction des émissions de Polluants Atmosphériques (PRÉPA) a été adopté en mai 2017. Il est composé d’un décret et d’un arrêté. Le décret fixe des objectifs chiffrés de réduction des émissions des principaux polluants à l’horizon 2020, 2025 et 2030. Il reprend les objectifs de la directive européenne NEC. La France est le premier Etat membre à répondre à ces objectifs dans un plan d’action. Le PRÉPA se compose aussi d’un arrêté 2017-2021 qui comprend des actions prioritaires de réduction des émissions à renforcer et à mettre en œuvre pour répondre aux objectifs chiffrés du décret. Certaines de ces actions sont nouvelles ; d’autres consolident des actions existantes. Il vise quatre secteurs d’activité : industrie, transport, résidentiel et agriculture. Il comprend également trois axes spécifiques, ce qui représente une nouveauté : un axe sur l’amélioration des connaissances, un axe sur la mobilisation des acteurs locaux et des territoires, et un axe sur la pérennisation des financements en faveur de la qualité de l’air.

Hormis pour le NH3, les objectifs de 2020 sont déjà atteints pour certains polluants visés par la directive européenne. Cependant, il faut rappeler aussi que les premiers jalons sont les plus faciles à atteindre et que les efforts doivent se poursuivre pour atteindre les objectifs fixés à 2030.

Une évaluation *ex ante* a été réalisée par le CITEPA et l’INERIS afin de vérifier si les actions permettraient d’atteindre les objectifs du PRÉPA. Ces travaux ont mis en évidence que la mise en œuvre du PRÉPA permettra d’atteindre les objectifs de réduction des émissions de 2020 et 2030. Les mesures sont tout particulièrement indispensables pour atteindre les objectifs de réduction des émissions. L’INERIS a également mesuré l’impact de ces mesures sur les concentrations, notamment les concentrations en particules fines, et conclut que ces mesures permettront de les baisser d’environ 20 % d’ici 2030 et de diminuer le nombre de décès prématurés. Le PRÉPA doit permettre de réduire drastiquement les dépassements des valeurs limites.

Une étude a porté sur l’efficacité des mesures du PRÉPA. Ces mesures sont classées par secteur d’activité et pour les trois axes spécifiques. Il est à noter que toutes ne sont pas encore engagées. Parmi les mesures évaluées, pour le SO2, le NOx, les COV et les PM, les actions les plus efficaces sont les mesures de contrôle pour l’industrie, les transports et le résidentiel. Pour le NH3, ce sont plutôt les mesures d’accompagnement de l’agriculture qui sont les plus efficaces.

Martial SADDIER

Avant de poursuivre sur la présentation du PRÉPA, je vous propose d’examiner le point de l’ordre du jour relatif au projet de décret relatif à l’interdiction des incinérateurs de jardin qui requiert de recueillir l’avis formel du CNA.

##### Projet de décret relatif à l’interdiction des incinérateurs de jardin (pour avis)

Martial SADDIER

Le principe de ce projet de décret est simple puisqu’il vient interdire la vente d’équipements qui permettent de brûler les déchets verts.

Thomas BOUYER, Bureau de la qualité de l’air

Les incinérateurs de jardin sont aujourd'hui toujours à la vente alors que l’incinération des déchets de jardin est interdite. L’ATMO Auvergne-Rhône-Alpes estime que 50 kilogrammes de déchets verts brûlés dans un jardin correspond à 13 000 ou 14 000 kilomètres parcourus par une voiture neuve, qu’elle soit essence ou diesel. Ces estimations vous sont données en avant-première. Le projet de décret vise à interdire un équipement qui est une source de pollution et qui correspond à une pratique interdite. De manière administrative, il conviendra de franchir une étape qui est celle de la directive 2015/1535 relative au marché intérieur. En tant que membre de l’Union européenne, la concurrence au sein du marché intérieur doit être libre et non faussée. Aussi, avant d’interdire un produit, la France doit s’assurer auprès des autres Etats membres qu’il ne s’agit pas d’une entrave au marché. Dès que la notification sera positive, le texte pourra être publié.

Le texte en question est un article à intégrer au code de l’environnement. Après l’article R. 224‑16 du code de l’environnement sera inséré un article R. 224‑16‑1 ainsi rédigé : « *Il est interdit d’importer, de fabriquer, de mettre sur le marché, de détenir en vue de la vente, ou de mettre à disposition à titre onéreux ou gratuit des incinérateurs de jardin. On entend par incinérateur de jardin tout équipement destiné à brûler les déchets végétaux des ménages.*»

L’article 2 permet de sanctionner toute infraction à l’article 1 par une contravention de cinquième classe qui peut aller jusqu’à 1 500 euros.

Ce texte entrerait en vigueur le 1er janvier 2019.

C’est sur ce projet qu’est sollicité l’avis du CNA.

Martial SADDIER

Merci pour cette information. Je crois que vous souhaitez apporter un complément d’information.

Loïc BUFFARD

Nous avons un travail global à mener sur la problématique des déchets verts notamment pour développer et impulser avec les collectivités locales des alternatives au brûlage. Nous travaillons avec l’ADEME et le fonds Déchets dans cette direction. Au-delà de ce texte qui vient interdire l’utilisation d’un équipement, nous entendons agir pour mettre fin au brûlage des déchets verts. Pour cela, il est impératif de proposer des alternatives pratiques et faciles pour se débarrasser des déchets verts. Le décret sur les incinérateurs est aussi un moyen de faire de la pédagogie et de la communication autour de cette problématique. Sachant que le texte sera applicable en 2019, nous avons le temps de bâtir une démarche plus robuste et globale sur cette question et de l’accompagner.

Martial SADDIER

Rappelons qu’il n’y a plus de débat scientifique sur le sujet du brûlage à l’air libre. Il existe désormais des déchetteries en tout point du territoire. Les particuliers peuvent aussi se doter de composteurs. Sur mon territoire, je fais preuve de la plus grande sévérité. Celui qui brûle un gramme de déchets verts à l’extérieur doit payer une amende de 145 euros. Plus personne ne discute la sanction. Les policiers municipaux verbalisent. Les particuliers ont pu grogner au démarrage mais ont désormais admis le bien-fondé de la décision.

Renée BUCHMANN

Pourrions-nous associer à cette démarche les fêtes organisées par certains maires au mois de janvier pour brûler les sapins de Noël ? Il est possible de les composter mais je ne juge pas pertinent d’organiser de grandes manifestations festives pour les brûler. Une telle démarche est peu incitative.

Martial SADDIER

Autant vous avez entendu mes premiers propos, autant je nous invite à agir étape par étape. Par ailleurs, admettons que tous les sapins de Noël ne sont pas brûlés sur la place publique … Sur mon territoire, un seul village brûle un bonhomme Hiver.

Renée BUCHMANN

Il y a une différence entre les bonhomme Hiver et les feux de la Saint-Jean. Les uns brûlent du bois sec tandis que les sapins de Noël sont faits de bois vert. Ce n’est pas la même chose.

Martial SADDIER

On note la remarque. On verra pour les feux de la Saint-Jean. Je rappelle également que nous avons interdit tous les feux d’artifice du 31 décembre dans les stations de ski en Haute-Savoie. On s’occupera des feux de la Saint-Jean et des bonhommes Hiver le coup d’après …

Jean-François HOGU, Président de la FNAUT (Fédération Nationale des Associations d’Usagers des Transports) Centre

Je souhaite revenir sur un problème local, à savoir la politique des déchets dans les communautés de communes. En effet, ces collectivités ne traitent plus les déchets verts. Elles ne veulent plus les ramasser en apport volontaire local. Les particuliers doivent parcourir 10 à 20 kilomètres pour accéder à une déchetterie, ce qui explique que les gens retournent vers le brûlage ou que se recréent des décharges sauvages. Il faut favoriser la cohérence entre la politique locale des déchets et l’interdiction de l’incinération dans les jardins. Peut-être avez-vous résolu le problème dans votre secteur, mais la difficulté n’est pas résolue partout.

Martial SADDIER

Toutes les déchetteries de France accueillent les déchets verts des particuliers et la plupart des déchetteries communales ou intercommunales accueillent les déchets des artisans mais moyennant paiement. En général, c’est la règle qui s’applique, mais il faut faire la démarche de se déplacer. Si le particulier a un petit carré de pelouse, il convient de préférer le composteur plutôt que d’acheter un incinérateur.

Sur un tel sujet, j’appelle à aller de l’avant. Il serait dommage que le CNA envoie un signal négatif sur ce dossier. Il serait également intéressant de connaître le nombre de ventes d’incinérateurs par an. Peut-être imaginons nous que le problème est conséquent alors que les ventes de ces équipements sont minimes.

Thomas BOUYER

Je n’ai pas l’information.

Martial SADDIER

Il serait utile que vous puissiez récupérer les données afin de compléter l’information des membres du CNA. Peut-être discutons-nous sur un enjeu qui n’est pas colossal.

Zaïnil NIZARALY, Force ouvrière

Vous me devancez dans la question que j’allais poser concernant le volume des ventes. J’accompagnerai ma question d’une question complémentaire concernant l’impact de cette décision sur l’emploi. Ma remarque ne signifie pas que la mesure proposée n’est pas adaptée. Nous souscrivons parfaitement aux objectifs poursuivis mais nous souhaiterions appréhender l’ensemble des impacts, y compris les impacts économiques et sociaux.

Martial SADDIER

Nous ne pouvons pas apporter ces informations sur le siège mais sachez que tous ces éléments font partie du dossier de notification à l’Union européenne. Je suppose que vous auriez préféré disposer de ces éléments avant de voter mais je prends l’engagement que nous préparions un condensé de ces informations et que nous vous les remettions par voie électronique.

Je rappelle que le sujet dont il est question est un vrai sujet car le brûlage des déchets verts est une source d’émissions de polluants. Dans les PPA, le brûlage à l’air libre est quantifié. Dans certaines zones, la pratique est non négligeable. Je peux en parler librement car je l’ai vécu et je l’ai subi. Il faut faire preuve d’un vrai courage politique. Il faut faire appel aux préfets, aux maires, à la police municipale, à la gendarmerie pour faire de la pédagogie. Je peux vous assurer que ces discours sont entendus. Il y aura toujours le dernier résistant du village qui continuera à brûler quitte à le faire en pleine nuit. Lorsque nous n’aurons plus que ce dernier cas à régler, nous serons tranquilles. Avec ce vote, nous devons donner un signal important. Dans une zone géographique, si vous exigez des industriels, des professionnels du transport, des viticulteurs qui ne pourront plus brûler leurs sarments de vigne, il faut que tout le monde voie que l’on demande également un effort aux particuliers.

Par ailleurs, nous devons être logiques. Nous ne pouvons pas interdire le brûlage et faire en sorte que les incinérateurs soient toujours en vente dans les magasins.

Je vous propose de voter sur ce texte. Je me suis battu pour que le CNA soit également une instance qui puisse se positionner sur des textes. L’Etat joue le jeu et j’appelle chacun à prendre ses responsabilités. Je considère que le conseil est éclairé et que nous pouvons procéder au vote.

Il est procédé au vote à mains levées.

*Le projet de décret recueille un avis favorable à la majorité moins trois abstentions.*

##### Plan national de réduction des émissions de polluants atmosphériques (PRÉPA) : organisation des travaux de mise en œuvre du PRÉPA et point d’avancement par secteur d’activité (pour discussion) (suite)

Martial SADDIER

Je vous propose de reprendre nos débats sur le PRÉPA et de présenter les mesures mises en avant par secteur.

Edwige DUCLAY, Bureau de la qualité de l’air

Nous vous proposons de passer en revue les mesures associées au PRÉPA. Sur la méthode, je souhaite indiquer que l’ordre dans lequel nous présenterons les axes de travail ne correspond pas à une hiérarchie entre les secteurs. Les interventions qui vont suivre ne seront pas exhaustives mais permettront de mettre l’accent sur quelques actions qui nous semblent emblématiques.

Pour l’industrie, les principales sources d’émissions sont la combustion et la volatilisation des composés organiques. La mesure phare sur cette thématique est le fonds Air Industrie dont je vous détaillerai les attendus dans un instant. D’autres actions portent sur le renforcement des contrôles dans les Installations Classées pour la Protection de l’Environnement (ICPE), le renforcement des exigences réglementaires, suite notamment à la transposition de la directive relative à l’installation de combustion de taille moyenne dont les textes sont en cours de consultation, le renforcement des mesures d’urgence avec la révision en cours des arrêtés préfectoraux. Un zoom est fait sur certaines installations industrielles avec des prescriptions intégrées dans les arrêtés préfectoraux individuels, témoignant qu’il existe la réelle volonté de renforcer la participation des industries lors des épisodes de pollution. Ces dispositions s’accompagnent de nouvelles sanctions. Nous avons renforcé, par un décret qui est entré en vigueur en juillet, les sanctions encourues par les industriels qui ne respecteraient pas les mesures d’urgence. Ce cas vaut pour l’ensemble des secteurs d’activité. Le PRÉPA prévoit également le renforcement de la TGAP. Une lettre de mission d’inspection conjointe du ministère de l’Ecologie et du ministère des Finances est en cours de signature, l’idée étant de dresser un bilan de cette taxe pour déterminer si des améliorations sont possibles pour renforcer son efficacité environnementale. Le programme entend également améliorer les émissions de composés organiques volatils. Dans le secteur industriel, il doit exister des marges de manœuvre de réduction dans certains secteurs. Une étude sera lancée en 2018 pour identifier ces marges de manœuvre.

Je propose de focaliser mon intervention sur deux points.

Mon premier focus porte sur le fonds Air Industrie. C’est une expérimentation qui a été préconisée dans le cadre du rapport porté par l’Assemblée nationale. Ce projet a été mené dans un premier temps dans la communauté de communes de Faucigny Glières dans le cadre d’un appel à projets Villes Respirables dont cette communauté a été lauréate. Dans le cadre de cet appel à projets, il y a eu la volonté de tester un fonds Air Industrie. Le but est de respecter les règles européennes et non de subventionner les industries pour qu’elles respectent la réglementation mais pour qu’elles aillent au-delà. Une entreprise s’est portée volontaire : la société Perrotton. Un cahier des charges a été mis au point au niveau local. Ce projet fait l’objet d’un cofinancement de l’Etat *via* Villes Respirables, du Conseil régional, du conseil départemental et de la communauté de communes. L’enveloppe globale s’élève à 1,8 million d’euros pour un taux de subvention qui est variable suivant la taille de l’entreprise et du montant des travaux et qui oscille entre 40 et 60 % du montant. Ce montage est très encadré par des lignes directrices européennes. L’idée est de dresser un bilan de cette expérimentation. Par ailleurs, la région Auvergne Rhône Alpes a ouvert une autre expérimentation sur un fonds Air Industrie au niveau local à hauteur de 3 millions d'euros. Sous réserve de confirmation, trois entreprises ont répondu à cet appel à projets dont une qui représente 5 % des émissions de particules à l’échelle du PPA local. L’appel à projets Villes Respirables est lancé depuis le mois de mai. La première convention a été signée. Nous pourrons tirer les enseignements de cette expérimentation au niveau local pour déterminer sa pertinence et décider de ses éventuelles modalités d’extension à d’autres territoires.

Le deuxième focus couvre le plan pluriannuel de contrôle. Il existe déjà de nombreuses réglementations au niveau européen comme au niveau national. Pour cette action, notre priorité est de nous assurer que les textes sont appliqués. Pour cela, il faut relever un enjeu de contrôle. L’Inspection des installations classées a un plan pluriannuel de contrôle dans le cadre duquel le ministère fixe des objectifs chiffrés concernant le nombre de contrôles à réaliser, entre autres. D’ores et déjà, nous avons inscrit dans le plan pluriannuel de contrôle validé en 2017 une priorité concernant la surveillance des émissions des installations classées au regard de la pollution de l’air. Par un effet de seuil, nous avons revu les critères, étant entendu que nous ne pouvons pas contrôler 100 % des installations. Ces critères conduiront à prioriser les contrôles et à les intensifier pour les installations présentant des émissions polluantes significatives. Nous avons également demandé que chaque contrôle ICPE inclue un volet Air. Nous sommes en train de travailler à la rédaction d’une guide pour aider les inspecteurs à contrôler de manière spécifique les rejets dans l’atmosphère. L’ensemble de ces mesures contribue à renforcer les contrôles au niveau des installations classées pour la protection de l’environnement. La directive cible également les installations moyennes de combustion et les BREF. Une révision des meilleures techniques disponibles dans le secteur industriel et dans la combustion entrera en vigueur avec une révision des dossiers AD dès 2018.

Martial SADDIER

Merci Madame Duclay. Je vous propose de noter vos questions que vous pourrez poser à l’issue de la présentation de tous les secteurs d’activité.

Loïc BUFFARD

Le dossier qui vous sera remis à l’issue de la réunion du CNA vous détaillera l’état d’avancement des mesures concernant le secteur des transports routiers.

Un des axes de travail consiste à aligner la fiscalité entre l’essence et le diesel. Le projet de loi de finance 2018 intègre une dimension carbone mais aussi une dimension pollution atmosphérique puisqu’il prévoit l’augmentation du gazole de 2,6 centimes par litre pendant quatre ans pour obtenir un rattrapage complet. Les mesures visent également à encourager la conversion des véhicules avec un système de bonus et de prime. Ce dispositif a été renforcé et élargi.

A date, plus de 8 millions de certificats de qualité de l’air sont recensés. Le document dont vous pourrez prendre connaissance ultérieurement détaille le nombre de certificats par département. L’Ile-de-France représente environ la moitié de ces certificats.

Une révision des arrêtés préfectoraux des mesures d’urgence est en cours. Ils prendront en compte les certificats de qualité de l’air lors des restrictions de circulation. Le processus de révision est bien avancé et devrait se terminer d’ici la fin de l’année.

Pour les zones à circulation restreinte, une journée technique a été organisée le 12 octobre 2017 à Lyon à destination des collectivités. Elle a réuni une centaine de participants et une vingtaine de collectivités. La seule zone à circulation restreinte est aujourd'hui celle de Paris. Elle s’est mise en place progressivement. A Grenoble, il existe une préfiguration d’une zone de circulation restreinte Marchandises en cours depuis janvier 2017 avec le projet de la créer formellement en 2019. A Bordeaux, une étude est en cours avec une démarche participative ainsi qu’à Lille avec une étude de préfiguration qui a été engagée récemment.

En ce qui concerne la surveillance du marché des véhicules, des textes sont en cours de préparation pour créer un service à compétence nationale. Le projet de loi de finance 2018 fixe un budget de 5 millions d'euros pour créer ce service de surveillance du marché. Il couvrirait toutes les catégories de véhicules ainsi que les pièces et accessoires homologués pour tous les domaines ouverts.

Vincent DENAMUR, DGITM

Je souhaite vous présenter les mesures concernant le transport maritime et le transport aérien. Elles sont au nombre de cinq. Quatre d’entre elles relèvent du diagnostic ou des études. La première consiste à élaborer une feuille de route pour réduire les émissions de particules fines des navires. La deuxième vise à mettre en œuvre les plans d’action pour l’aviation civile. La troisième intéresse la mise en place potentielle de nouvelles zones à basses émissions. La quatrième vise à développer le branchement à quai et à développer des infrastructures GNV pour les navires. La cinquième mesure vise à limiter le soufre dans les carburants marins *via* des mesures de contrôle qui sont déjà effectives depuis plus d’un an. Au 1er mars prochain, nous envisageons de lancer une campagne expérimentale par drone renifleur. Cette technologie fonctionne déjà très bien en Europe du Nord. Le *sniffing* apporte de très bons résultats en particulier pour l’oxyde de soufre. Cette expérimentation de drone sera financée entièrement par l’Union européenne.

Mon premier focus portera sur la feuille de route destinée à réduire les émissions des navires de commerce. Il s’agit de prendre en compte le sujet des particules fines. Il convient de reconnaître que la réglementation européenne a évolué pour l’oxyde de soufre et l’oxyde d’azote mais que la situation reste dans les limbes pour ce qui concerne les particules fines au niveau international. Par définition, le transport maritime est une activité mondialisée extrêmement concurrentielle pour laquelle les ports, les pavillons sont confrontés à l’obligation d’harmoniser leurs normes et leurs pratiques respectives. A l’échelle du territoire nationale, les particules fines représentent 1,4 % des émissions de particules fines au niveau national. Sur les zones littorales et sur les zones portuaires les plus importantes du territoire métropolitain, la donne est bien différente. Au-delà du port de Marseille qui accueille de grands navires de croisière, nous savons que 13 % des particules fines dans l’agglomération de Saint-Nazaire sont liées à l’activité du port maritime. La prise en compte de ces émission de particules est mal appréhendée tant au niveau national qu’international. L’ADEME et la DGEC ont donc pris le dossier à bras le corps et lancé une démarche de filière. L’ambition est de mettre en place un groupe de réflexion réunissant les ONG, les industriels de la construction dont les motoristes, les armateurs, les acteurs du transport maritime et les opérateurs de l’Etat à même d’apporter leur expertise. 8 groupes de travail ont été mis en place au printemps dernier. La dernière réunion a eu lieu le 10 octobre dernier. La feuille de route de ces groupes de travail consiste à cerner de la manière la plus précise possible les enjeux attachés aux particules fines. L’objectif est au minimum d’anticiper un éventuel chantier réglementaire à mettre en place dans le cadre communautaire et dans le cadre international. Au-delà de ces objectifs minimalistes, l’ambition est bien de provoquer un agenda au niveau de l’instance des Nations Unies qui traite des problématiques environnementales et sécuritaires du transport maritime.

Mon deuxième focus portera sur la mise en place de nouvelles zones de réduction et de contrôle des émissions. La réglementation européenne et internationale est extrêmement claire et avancée en matière d’émissions d’oxyde de soufre et d’oxyde d’azote avec des plafonnements au niveau mondial des taux de soufre dans les carburants marins et avec la mise en place de zones de contrôle et de réduction dans lesquelles s’imposent des limitations supplémentaires parce que ces zones littorales, ces bassins maritimes sont extrêmement sensibles aux enjeux de la santé publique. Typiquement, il existe en Europe une zone dite de contrôle et de réduction des émissions de SOx en Manche et en Mer du Nord au regard des enjeux liés aux bassins de population. L’objectif de la France est de conduire une démarche similaire à celle en vigueur en Manche et Mer du Nord en Méditerranée, notamment car les grands ports de l’est méditerranéen, comme Barcelone, Gênes et Marseille, posent des enjeux de santé publique inhérents au trafic maritime. L’objectif est d’argumenter et de documenter une future démarche de la France en vue d’une réglementation, de manière à engager un agenda de travail. Une étude sera menée à cet effet sur une année. Elle implique l’INERIS, le CITEPA et le Cerema entre autres en vue d’étudier les axes de trafic en Méditerranée et d’identifier les enjeux inhérents en fonction des types de navires et des types de machines au regard des émissions de NOx et de SOx. Nous espérons obtenir le concours d’autres Etats côtiers riverains de la Méditerranée. Nous sommes en relations suivies avec l’Italie, le Maroc et Monaco qui pourraient être co-sponsors du projet avec la France. Il faudra cependant attendre quelques années avant que les résultats deviennent tangibles.

Je vous remercie de votre attention.

Thomas BOUYER

Je vous présente pour ma part la feuille de route relative au secteur résidentiel tertiaire. Les mesures concernent le brûlage des déchets verts, à la fois le volet relatif à l’interdiction de la pratique comme le volet relatif à l’accompagnement des collectivités en vue de proposer des alternatives. La feuille de route concerne également le renouvellement des appareils de chauffage, en particulier au bois, pour inciter les particuliers à les renouveler. La mesure inclut le contrôle de ces appareils pour s’assurer des performances des appareils mis récemment sur le marché. Le programme tend à inciter la rénovation énergétique, *via* les crédits d’impôts, les C2E. L’objectif est également de réduire la teneur en soufre du fioul domestique.

Je présenterai un premier focus sur l’accompagnement des ménages en vue du renouvellement des appareils de combustion au bois pour les remplacer par des poêles à haute performance environnementale et faiblement émetteurs. Cette démarche a initialement été portée dans la vallée de l’Arve. Elle s’intensifie dans cette région. Aujourd'hui, la subvention est portée à 2 000 euros. Cette démarche est aujourd'hui étendue à d’autres collectivités sous la forme d’appels à projets. Elle est proposée dans la région d’Annemasse avec une subvention de l’ordre de 1 000 euros, dans la zone de Grenoble Alpes Métropole pour une aide comprise entre 800 et 1 200 euros sous conditions de revenus, dans le Grésivaudan pour les mêmes montants, dans le pays Voironnais pour des subventions oscillant entre 400 et 800 euros. Des projets se concrétisent également en Ile-de-France. Un nouvel appel à projets sera lancé prochainement pour se clôturer le 31 mars 2018. Ce dispositif recrute encore de nouvelles zones.

Mon deuxième focus porte sur la réduction de la teneur en soufre du fioul domestique. Le fioul domestique peut présenter une teneur en soufre de 1 000 ppm. L’objectif visé est de diviser cette teneur par 20 pour atteindre la valeur de 50 ppm. Cette démarche a déjà été conduite dans d’autres pays européens. Elle est essentielle pour atteindre les engagements de la France dans le cadre de la directive européenne sur les plafonds d’émissions. Le projet est d’atteindre ce niveau le 1er janvier 2022. Nous entendons consulter les professionnels fin 2017.

Hélène DIDEAU

Je souhaite vous présenter les mesures programmées sur le secteur agricole. Trois mesures spécifiques sont d’ores et déjà bien avancées. Deux relèvent d’un dispositif d’accompagnement des exploitants agricoles : aider les investissements et les bonnes pratiques pour diminuer les émissions d’ammoniac et de particules mais aussi les pesticides dans l’air. Pour améliorer les bonnes pratiques, l’orientation prise est de mobiliser les régions pour qu’elles intègrent le critère Air dans la gestion des crédits agricoles.

Deux mesures de la feuille de route visent à accompagner financièrement les exploitants. La première porte sur le lancement d’un fonds de 10 millions d'euros fin 2016. Ce fonds est géré par le ministère en charge de l’environnement. Ce fonds vise à accompagner les éleveurs de porcs et volailles en vue qu’ils fassent l’acquisition d’équipements en faveur de la qualité de l’air. Ce fonds a été ouvert jusqu’en mai 2017. Ce fonds a accompagné l’application de la réglementation BREF dans les grandes exploitations.

Le deuxième dispositif en cours est l’appel à projets lancé par l’ADEME avec le ministère en charge de l’environnement en collaboration avec le ministère de l’agriculture. Ce fonds représente une enveloppe de 10 millions d'euros sur cinq ans. Les premiers lauréats ont été annoncés lors de la journée nationale de la qualité de l’air. Dix lauréats ont été sélectionnés. Ce dispositif vise l’ensemble des grandes filières (grandes cultures, élevages, viticulture, arboriculture). Dans ce cadre, on peut citer notamment Bocag’Air qui vise à accompagner plus de 100 exploitants bretons sur la gestion de la valorisation des rémanents et la gestion des fumiers. Le projet NH3 Contrôle vise quant à lui à développer des pratiques innovantes au niveau des élevages de porcs de Franche-Comté au niveau du bâtiment et de la gestion des effluves.

Edwige DUCLAY

S’agissant de l’axe relatif à la surveillance des pesticides, il faut savoir que plusieurs AASQA surveillent le niveau des pesticides dans l’atmosphère depuis plusieurs années maintenant. Cependant, chacune adopte une approche très régionale sur la base d’une liste de substances spécifiques liées au contexte et des méthodes également spécifiques à l’objectif de surveillance. Ces données nous ont fournis un matériau intéressant et important pour constater d’abord que la présence des pesticides dans l’air est avérée. En revanche, il a été difficile de valoriser ces mesures pour disposer d’une évaluation de l’exposition de la population moyenne à ces pesticides. Dès la feuille de route issue de la conférence environnementale de 2013, nous avons mis en avant la nécessité de lancer une campagne exploratoire de surveillance des pesticides sur la base d’un protocole harmonisé pour évaluer l’exposition de la population moyenne aux pesticides. A partir de ces données, le but est de mesurer l’exposition de certaines populations surexposées, notamment les riverains, et de disposer de données de référence pour établir des comparaisons. Le but est également d’avoir une approche de la contribution de l’exposition par l’air par rapport aux autres sources de contributions (eau, alimentation notamment). Pour faire ce travail, nous nous sommes adressés à l’ANSES dès le mois de septembre 2014 pour qu’elle émette des recommandations sur une liste de substances prioritaires à surveiller. L’ANSES a étudié plus de 1 000 substances et a réussi à proposer des listes de quelques dizaines de substances à surveiller de manière prioritaire. Il a également été demandé à l’ANSES de faire des recommandations sur une stratégie d’échantillonnage sachant que les résultats ne seront pas les mêmes en fonction de la manière dont on place les points de surveillance, dont on prélève les substances, dont on les mesure. L’objectif, c’est d’abord de mener des campagnes exceptionnelles, puis d’envisager une surveillance plus régulière de la présence des pesticides dans l’air sur la base des premiers résultats de cette campagne exploratoire.

L’ANSES a rendu son rapport le 19 octobre dernier. Nous disposons désormais de différentes listes de substances prioritaires à surveiller en France métropolitaine et dans les départements d’Outre-Mer. La priorisation a été établie en croisant plusieurs données (toxicité, connaissance de la présence des molécules, ventes, capacité à les mesurer). Nous pourrons être en mesure de lancer cette campagne sachant que parallèlement le laboratoire central de surveillance de la qualité de l’air, en lien avec les AASQA, travaille sur un protocole harmonisé des mesures afin de nous fier à une seule méthode au niveau national pour mesurer ces substances. Nous attendons une clôture de ces travaux en fin d’année. Parallèlement, nous avons mobilisé dans le cadre de la phyto-pharmacovigilance un financement pour cette campagne exceptionnelle. Il est de l’ordre d’un million d’euros auquel s’ajoutent des financements du plan Ecophyto pour harmoniser les protocoles de surveillance. Nous avons les éléments pour lancer cette campagne au printemps 2018. Ce travail a été assez long mais il a nécessité de mobiliser une expertise assez importante. Il est important de souligner également qu’il ne s’agit pas uniquement d’une saisine du ministère de l’environnement mais d’une saisine conjointe avec le ministère de l’agriculture, le ministère de la santé et le ministère du travail.

Martial SADDIER

Merci. Je salue le ministère de l’agriculture qui est représenté ce matin.

Je vous propose de terminer la présentation du dossier avant d’ouvrir le débat.

Loïc BUFFARD

Sur l’axe relatif à la mobilisation des acteurs locaux, le PRÉPA vise à pérenniser la journée nationale de la qualité de l’air. La dernière édition a eu lieu le 20 septembre 2017 : il s’agissait de la troisième édition de cette journée nationale. Elle vise à sensibiliser le grand public au sujet de la qualité de l’air extérieur et intérieur. Presque 150 événements ont été organisés en 2017, soit une forte augmentation de leur nombre depuis la précédente édition. Nous souhaitons renouveler cette manifestation pour sensibiliser plus largement aux enjeux de la qualité de l’air.

Par ailleurs, les Assises nationales de la qualité de l’air ont lieu tous les trois ans. Les prochaines auront lieu en octobre 2018. Je remercie l’ADEME de travailler à l’organisation de cet événement. Nous renforçons par ailleurs nos échanges avec les collectivités. De plus en plus d’entre elles s’intéressent au sujet de la qualité de l’air. Nous souhaitons renforcer ces réseaux en développant une plate-forme d’échanges. Des discussions sont d’ores et déjà engagées en vue de réfléchir à la forme que pourrait prendre cette plate-forme.

Environ la moitié de la population est couverte par un Plan de protection de l’atmosphère. Le dernier PPA en date est celui de Creil (juillet). Le PPA d’Ile-de-France, le PPA de la Vallée de l’Arve, le PPA de Pointe-à-Pitre et le PLQA d’Ajaccio sont en cours d’élaboration ou de révision. Plusieurs PPA arriveront à échéance en 2018 et nécessitent le lancement d’une révision, notamment à Nice et Bordeaux. En complément des PPA, des feuilles de route devront être élaborées pour accélérer les actions envisagées.

Thomas BOUYER

Le PRÉPA comporte un volet consacré à l’amélioration des connaissances et à l’innovation. L’ADEME accompagne les territoires qui s’engagent en faveur de la qualité de l’air. Le PRÉPA vise aussi l’amélioration des inventaires pour se situer au plus proche des émissions réelles, l’amélioration des connaissances sur l’origine des pollutions et leurs impacts de manière à réduire les sources de pollution, l’anticipation de la prise en compte des polluants non réglementés et l’amélioration de la prévision des concentrations.

Je laisse maintenant la parole à un représentant de l’ADEME pour préciser comment elle accompagne les territoires.

Marie POUPONNEAU, ADEME

Les missions de l’ADEME sont inscrites dans la loi du 12 juillet 2016. Elles s’appuient sur quatre axes qui sont les suivants :

* mieux comprendre pour agir (c’est-à-dire améliorer les connaissances et développer les programmes) ;
* aider les collectivités qui veulent agir ;
* aider les entreprises et les industriels ;
* informer le grand public.

Je propose de me focaliser sur les appels à projets dédiés à la qualité de l’air.

Le programme PRIMEQUAL est le programme le plus ancien. Il est copiloté avec le ministère de la Transition écologique et solidaire. C’est un programme de recherche inter-organisme visant une meilleure qualité de l’air. PRIMEQUAL souhaite contribuer au développement d’outils et de connaissances nécessaires à l’action et évaluer scientifiquement les actions des politiques publiques. PRIMEQUAL présente comme spécificité de ne pas se focaliser sur le seul axe scientifique mais d’embrasser plus largement le sujet pour englober également l’axe économique et l’axe social. Ce programme existe depuis 1995. 292 projets ont été financés. 24 millions d'euros ont été dépensés sur la période. Le dernier appel à projet s’est clôturé le 21 octobre et concerne les villes et la qualité de l’air sur la thématique « Gouvernance et approche intégrée – dynamiques urbaines en faveur de la qualité de l’air ». 25 candidatures ont été reçues dans ce cadre. PRIMEQUAL permet, sur une thématique donnée, de vérifier les impacts d’un projet en vie réelle. Pour les zones à trafic restreint, nous avons par exemple évalué l’impact de la mesure sur la qualité de l’air mais aussi sur le plan sanitaire. Les collectivités peuvent aujourd'hui se saisir de ces résultats scientifiques.

Le programme CORTEA (COnnaissances, Réduction à la source et Traitement des Emissions dans l’Air) a pour objectif d’améliorer la connaissance des émissions de polluants mais également de leurs précurseurs et de leur évolution en champ proche. Son but est de développer et d’évaluer des solutions de réduction des émissions et d’amélioration de la qualité de l’air. CORTEA est un programme multisectoriel qui s’intéresse autant à l’agriculture qu’au transport ou à l’industrie. Il existe depuis 2011. 86 projets ont été financés dans ce cadre pour un budget de 15 millions d'euros. Un nouvel appel à projet sera lancé en 2018 pour une restitution des résultats à Paris le 21 novembre. Le projet Ebène est issu du programme CORTEA : il permet de mieux comprendre ce qui est émis par les bougies et les encens.

Le programme AACT-AIR (Aide à l’Action des Collectivités Territoriales en faveur de la qualité de l’air) est destiné aux collectivités ou aux organismes de recherche en lien avec des collectivités. L’objectif est de lever les derniers freins et donc d’aider les collectivités à passer un cap technique ou juridique qui les empêche de passer à l’action. Il peut concerner différentes thématiques, mais un peu moins l’industrie. Pour exemple, le plan Marche de Plaine Commune repose sur un diagnostic de marchabilité du territoire qui a permis de dresser une cartographie des freins à la pratique de la marche mais aussi de sanctuariser des crédits pour favoriser la marche.

Au-delà de ces programmes spécifiques à la qualité de l’air, d’autres appels à projets peuvent intégrer la problématique de la qualité de l’air : MODEVAL-URBA, Bâtiments 2020, Graines, Investissements d’Avenir, les thèses, les appels à projets régionaux, les appels à projets transversaux. L’ADEME soutient d’autres appels à projets de recherche comme PREST avec l’ANSES et LEFE & CHARMEX.

Thomas BOUYER

Le dernier volet du PRÉPA concerne la pérennisation des financements en faveur de la qualité de l’air. Nous avons présenté ces différents financements tout au long de notre présentation. L’enjeu est de renforcer la prise en compte de la qualité de l’air dans les autres politiques publiques.

Martial SADDIER

Je vous remercie. Nous nous excusons pour cette présentation un petit peu longue. J’ouvre maintenant le débat. L’Etat, les régions, les départements, les communautés de communes, les agglomérations, malgré les difficultés budgétaires, ont besoin de lignes budgétaires pérennes. Les partenaires économiques ont besoin de lignes stables pour s’engager. Je m’autorise à vous associer au fait que certaines présentations n’auraient pas pu être faites sans le CNA : en effet, force est de reconnaître que certaines réussites ont été portées par le CNA. Le débat est ouvert.

Franck CHEVALLIER, AFEP-MEDEF

Merci Monsieur le président, Monsieur le directeur général.

L’AFEP et le MEDEF se félicitent de la reprise des réunions du CNA et de la présence du ministre d’Etat. Néanmoins, concernant l’organisation des travaux du CNA, nous souhaitons demander que les dates de nos réunions soient désormais fixées à l’avance et que les dossiers soient envoyés par courrier électronique au moins deux semaines avant la tenue de nos réunions afin de consulter nos membres dans des délais acceptables.

Concernant le PRÉPA, l’AFEP-MEDEF souhaite formuler une remarque d’ordre général sur les mesures sectorielles qui ont été présentées. Plusieurs mesures présentées dans le plan 2017-2021 figurent dans l’étude préalable de la DGEC et dans l’étude *ex ante* de l’INERIS et du CITEPA comme des mesures pouvant être utiles pour atteindre les objectifs nationaux de réduction en 2030, mais certaines mesures ne sont nullement justifiées pour atteindre l’objectif à 2020 qui serait atteint grâce aux mesures existante ni pour l’objectif intermédiaire indicatif de 2025. Pour toutes les mesures, une évaluation du rapport coût/efficacité n’a pas été menée dans les études d’impact environnemental. Pour l’AFEP-MEDEF, il est nécessaire de privilégier les mesures de réduction des émissions de polluants qui présentent le meilleur ratio coût/ efficacité en tenant compte des cycles d’investissement propre aux différents secteurs de l’industrie et du transport ainsi que de ceux des autres secteurs d’activité. Les trajectoires imposées sur des cycles trop courts ne conduiront pas forcément à une optimisation coût/efficacité de la réduction des émissions et pourraient avoir des impacts non encore évalués à ce stade.

Martial SADDIER

Merci, je propose que l’on prenne trois questions avant d’y répondre. Par ailleurs, je constate que certaines de vos interventions ne sont pas des questions mais davantage des contributions qui n’appellent pas forcément des réponses.

Madame ?

Sonia GULDENER, FFB

Merci monsieur le président.

J’ai deux questions.

La première concerne le remplacement des appareils de chauffage au bois. Avez-vous des chiffres sur le nombre d’appareils qui ont été remplacés grâce à cette mesure ?

La deuxième concerne les chaudières fioul. Vous dites vouloir travailler sur les émissions de soufre. Existe-t-il une corrélation entre cette mesure et les discussions en cours dans le cadre du crédit d’impôt transition énergétique sur la révision des critères de performance des chaudières à fioul ?

Sophie AGASSE, APCA

Merci de votre présentation qui donne une visibilité sur le PRÉPA et l’avancement des différentes mesures. Notre question porte sur le calendrier des travaux à venir, notamment au niveau du secteur agricole. Plus précisément, quel est le calendrier retenu pour la rédaction du guide des bonnes pratiques en vue de la réduction du NH3, et celui relatif à l’utilisation de matériels d’épandage. Nous avons par ailleurs eu des discussions techniques sur les inhibiteurs de protéases des engrais minéraux. Il a été évoqué une saisine de l’ANSES sur ce dossier. Nous savons que ces procédures prennent du temps et nous souhaiterions connaître son état d’avancement.

Martial SADDIER

Merci pour vos questions condensées. J’appelle les intervenants qui y répondront à en faire de même.

Suite à la remarque de l’APEF-MEDEF, je ne reviens pas sur les conditions matérielles de convocation de notre réunion. Nous adhérons et nous partageons vos remarques mais j’ai expliqué pourquoi ce calendrier avait été choisi dans les propos introductifs.

L’évaluation du rapport coût-efficacité est une préoccupation. Toutes les mesures qui sont proposées présentent un rapport coût-efficacité et entrent dans une vision constitutionnelle française qui veut que l’on place sur un pied d’égalité l’impact social, l’impact économique et l’impact environnemental.

Je m’autorise à répondre sur le fonds Air Bois. Au niveau national, je ne sais pas si un intervenant dispose des chiffres. Sur le PPA de la Vallée d’Arve, sur une identification de 10 000 foyers ouverts, nous sommes à 2 752 sur un premier objectif de convertir 3 000 appareils. Paradoxalement, il faut retenir que l’acte de transformation des foyers ouverts a lieu lors des premiers froids et non pendant l’été c’est-à-dire lorsque nos concitoyens sentent les premiers froids et allument leur foyer pour la première fois de la saison. Sur ces 2 700 premiers appareils, le coût moyen de transformation est de 5 200 euros, coût englobant l’achat et l’installation y compris la reprise et le tubage de la cheminée. Je ne pense pas que nous ayons des chiffres nationaux.

Loïc BUFFARD

Au niveau national, nous pourrons proposer une compilation des objectifs. Le fonds Air Bois de la Vallée de l’Arve est le dispositif le plus avancé. Sur les autres territoires, nous en sommes au démarrage même si des études de préfiguration ont été menées et donnent une bonne vision au niveau local.

Martial SADDIER

Monsieur le directeur, *quid* du fioul ?

Laurent MICHEL

Plusieurs actions à la fois distinctes mais en partie convergentes sont en cours. Il y a une évolution du crédit d’impôt Transition Energétique en cours d’examen au Parlement. De premières propositions ont été faites, ont été retirées par le gouvernement et seront représentées très prochainement en séance publique. Elles visent dans un premier temps à prolonger le crédit d’impôt Transition Energétique et à le recentrer sur les gestes les plus efficaces en termes d’efficacité énergétique. Il induit des révisions potentielles pour les soutiens à divers moyens de chauffage dont probablement des maintiens à un taux diminué d’éligibilité pour certaines chaudières à combustible fossile avec des taux potentiellement réduits et des exigences de performance augmentées. Par ailleurs, *via* le CITE et les mécanismes de certificat d’économies d’énergie, le gouvernement a annoncé des coups de pouce spécifiques pour ceux qui changeraient leur chaudière au fioul par d’autres moyens de chauffage. Ces mesures ne sont pas directement liées mais ne sont pas sans lien. L’objectif est de réduire la teneur en dioxyde de soufre dans le combustible. Par ailleurs, avec des fiouls moins chargés en dioxyde de soufre, il est possible d’obtenir des rendements plus élevés, ce qui est cohérent avec l’objectif de promouvoir des chaudières plus performantes.

Loïc BUFFARD

Plusieurs Etats membres ont déjà réduit la teneur en soufre. Du point de vue de la conception des chaudières, la réduction de la teneur en soufre permet aussi d’avoir un combustible moins agressif pour les équipements, ce qui constitue un autre avantage au-delà de la réduction des émissions.

Martial SADDIER

Merci, quelles réponses pouvons-nous apporter aux questions posées sur l’agriculture ?

Hélène DIDEAU

Nous travaillons à la rédaction du guide des bonnes pratiques et menons une étude sur le matériel d’épandage. Nous avons eu de premiers échanges avec le ministère de l’Agriculture sur ces dossiers avant l’été. Ces discussions se poursuivront. Par ailleurs, nous ne partons pas de zéro puisqu’il existe le guide des Nations Unies et les travaux de l’ADEME sur les dix actions phare permettant de diminuer les émissions d’ammoniac. Ces dix actions ont permis de lancer les dispositifs et de prioriser les investissements à soutenir.

En réponse à la question sur les inhibiteurs d’uréase et de nitrification, je précise que ce sont des produits ajoutés à l’urée qui est une forme d’engrais qui va émettre plus d’ammoniac par rapport à d’autres formes d’engrais minéraux. Un projet inter-administration est en cours en vue de demander à l’ANSES d’évaluer les impacts sanitaires et environnementaux de ces produits.

Thomas BOUYER

J’ai retrouvé quelques chiffres sur le fonds Air Bois que je souhaite partager avec vous. Pour Grenoble, l’objectif fixé est de 5 000 appareils renouvelés, soit un tiers des équipements performants de la zone. Pour le Grésivaudan, l’objectif porte sur le renouvellement d’un tiers des équipements, soit un volume de 2 750 appareils. Dans le pays du Voironnais, l’objectif est fixé à hauteur de 9 % du parc d’équipement, soit 560 appareils. A Annemasse, l’objectif porte sur 500 appareils. Je ne communique pas les chiffres relatifs aux autres zones dont les projets sont en cours de concrétisation, notamment en Ile-de-France.

Martial SADDIER

Merci pour votre efficacité, merci pour ces compléments.

Pierre SCHWARTZ, Ministère de l’Agriculture

Je souhaite apporter quelques compléments suite à la question posée sur le secteur de l’agriculture.

Pour élaborer le guide de bonnes pratiques agricoles, il existe en effet des travaux conduits au niveau des Nations Unies et dont nous pourrons nous inspirer. L’objectif du ministère de l’agriculture est de mener ces travaux avec les sachants, c’est-à-dire avec les instituts techniques agricoles qui travaillent déjà depuis plusieurs années sur ces sujets. Nous sommes en train d’étudier comment les associer au mieux pour parvenir à la rédaction de ce guide. Le ministère a également pour objectif que ce guide de bonnes pratiques soit le plus englobant possible afin d’embrasser les directives sur la qualité de l’air mais aussi les autres textes ayant trait à l’eau et au sol, et qui englobent la problématique du cycle de l’azote. Nous aurons à cœur, dans le guide des bonnes pratiques agricoles, à identifier des actions qui engloberont la problématique dans son ensemble. Nos travaux couvrent également les sujets relatifs au changement climatique et l’émission des gaz à effet de serre. Une stratégie nationale bas carbone est en cours. Je tiens également à préciser que l’atelier 2 des Etats généraux de l’agriculture pointe le sujet de la qualité de l’air.

Martial SADDIER

Merci monsieur le représentant du ministère de l’agriculture pour votre présence et vos compléments d’information.

Etienne de VANSSAY, FIMEA

*Quid* des subventions sur l’appel à projets Villes Respirables ? Il semblerait que beaucoup de promesses aient été faites aux villes et qu’elles attendent les réalisations.

*Quid* de la prime à la conversion sur les véhicules électriques ? A quand une prime pour les véhicules propres sachant que l’électrique n’est pas la solution à tout.

Concernant le fioul domestique, le gasoil non routier est-il englobé dans le fioul domestique ? Sinon, qu’en est-il des teneurs en soufre du gasoil non routier, en particulier pour les engins de chantier ?

On ne parle pas des problématiques émergentes mais plusieurs communications voient le jour sur la problématique diesel avec les émissions de NH3 et de N2O.

Concernant les problématiques sanitaires, *quid* des 4A (Asthme, Allergie, AVC, Alzheimer) ? Des experts indiquent que ces quatre pathologies seraient à relier aux émissions polluantes, de particules fines entre autres.

Il est certes essentiel de soutenir les journées nationales de la qualité de l’air et les assises nationales de la qualité de l’air mais il ne faut pas oublier qu’il y a aussi des actions et des manifestations privées qui ne doivent pas être oubliées.

*Monsieur le ministre d’Etat rejoint la réunion à 12 heures 20.*

Martial SADDIER

Je vous propose d’accueillir le ministre d’Etat.

Je vous propose de terminer la série de questions.

Jean-François HOGU, FNAUT

Sur le volet Transport, je souhaiterais que l’indemnité kilométrique s’impose aux entreprises et aux collectivités. Aujourd'hui, cette prise en charge est facultative. Nous savons que l’achat d’un vélo électrique ne sera plus partiellement remboursé. Aussi certaines entreprises hésitent à moderniser leurs locaux pour le vélo. C’est un mauvais signal qui est donné. Il faut savoir que le vélo électrique a permis d’allonger le trajet entre le domicile et le lieu de travail. Même si les vélos électriques sont encore peu nombreux, ce signal devrait être amplifié avec l’indemnité kilométrique rendue obligatoire. Par ailleurs, il faut rappeler que l’investissement demandé aux entreprises pour aménager les parkings pour y accueillir des vélos électriques est moins important que celui exigé pour les voitures.

Jacques PATRIS

Nous plaidons pour la régionalisation des objectifs nationaux de réduction de la pollution. Dans ce domaine, les AASQA ont un rôle à jouer. Au niveau du port de Marseille et du port de Dunkerque, nous travaillons avec les acteurs économiques locaux pour réduire les émissions à quai, pour promouvoir le GNV, etc. Pour les zones de circulation restreinte, nous intervenons aussi dans le choix et dans l’évaluation des meilleurs emplacements. Ces exemples illustrent le fait que les AASQA interviennent en proximité.

Martial SADDIER

Je propose à Monsieur le directeur de répondre aux deux premiers points.

Laurent MICHEL

Plusieurs questions ont porté sur Villes Respirables. Madame Royal avait sélectionné une vingtaine de collectivités locales pour mener des plans d’action. Une grosse dizaine de conventions a été signée. Certaines à la hauteur des espérances initiales tandis que les dernières étaient un peu moins ambitieuses en termes de volume, puisque l’enveloppe du fonds avait expiré. Les collectivités sont maintenant en train de mener des actions et seront réintégrées à la démarche que nous avons évoquée. Avec les feuilles de route à élaborer par les préfets, nous ne perdons pas de vue les actions à mener avec les collectivités locales.

Concernant la prime de conversion des vieux véhicules, je tiens à dire qu’elle est à la fois renforcée et élargie. Elle est élargie en nombre de bénéficiaires et en nombre de véhicules éligibles. Le ministre a également souhaité que l’on renforce le montant pour permettre à des ménages qui n’auraient pas les moyens d’acheter un véhicule électrique d’acheter un véhicule plus propre que leur vieux véhicule avec une prime de 1 000 euros pour les ménages imposables et de 2 000 euros pour les ménages non imposables. Avec cette mesure, nous visons de l’ordre de 100 000 à 120 000 véhicules transformés chaque année. Les véhicules ciblés doivent répondre à des critères d’émissions pour être éligibles. Les véhicules électriques ne sont pas les seuls visés car tous les véhicules zéro émission, comme les véhicules à hydrogène. Le dispositif ne se base pas sur une technologie mais pose des critères en termes d’émissions.

Il a été révélé que certains transporteurs débranchaient *via* des manipulations logiciel l’activateur de l’injection d’AdBlue. Le ministère a trouvé des moyens de faire des contrôles *via* le service des contrôles des transports terrestres.

Concernant le vélo à assistance électrique, des mesures peut-être trop financières ont conduit à la suppression de cette aide, peut-être aussi parce que la mesure avait trop bien marché. Nous aurons probablement 240 000 à 260 000 vélos aidés en 2017. Nous travaillons actuellement à une proposition discutée au niveau interministériel visant à poursuivre l’aide au développement du vélo à assistance électrique sous une forme adaptée, peut-être en partenariat avec les collectivités territoriales.

Vous avez évoqué également la déclinaison régionale du PRÉPA. Il existe certes une forme de régionalisation mais qui n’est pas une déclinaison édictée depuis Paris. Les futurs schémas régionaux d’aménagement et de développement du territoire devront prendre en compte la qualité de l’air.

Je propose à Monsieur Buffard de répondre à la question relative au gasoil non routier.

Loïc BUFFARD

La cible fixée en matière de réduction du soufre couvre le fioul domestique. Vous avez raison de souligner que d’autres carburants pourraient être concernés également. Nous lancerons une concertation avec les professionnels pour correctement adresser le sujet. La cible principale est le fioul domestique mais nous pourrons élargir le spectre en fonction des discussions à venir.

Martial SADDIER

Je propose maintenant de laisser la parole au ministre d’Etat qui se trouve ici chez lui. Je souhaite tout d’abord le remercier d’avoir convoqué cette réunion du Conseil National de l’Air. Je vous remercie de clôturer nos travaux. Dès votre prise de fonction, vous avez fait de cet enjeu de santé publique l’une de vos priorités. En juillet, nous avons partagé le fait que la qualité de l’air dépasse les frontières géographiques de nos collectivités mais aussi de notre pays, qu’il fallait nous inscrire dans la durée et que le sujet à adresser était transpartisan. J’avais admis qu’il est normal que vous puissiez modifier la composition du CNA, mais vous m’avez renouvelé votre confiance. Je vous remercie : c’est dans cet esprit que j’ai accepté de continuer à présider le Conseil.

Vos propos ont été suivis d’actes. Vous avez organisé une visite interministérielle dans la vallée de l’Arve. Il s’agissait d’une première que nous devons saluer.

Lors de notre matinée, avec les membres du CNA, nous avons fait le point sur l’état des lieux. Vous en parlerez certainement dans votre intervention mais nous avons débattu sur la base de premiers résultats positifs, même s’il reste à faire. Les membres du CNA sont demandeurs qu’une communication soit lancée pour évoquer ces premiers résultats. Les membres ont demandé que la prochaine réunion puisse être partiellement consacrée à la qualité de l’air intérieur. Nous avons étudié votre projet de décret : le CNA a rendu un avis favorable à la majorité à l’interdiction dès 2019 des incinérateurs de jardin.

Nous avons également débattu sur le Plan national de réduction des polluants atmosphériques (PRÉPA). Nous avons noté que plusieurs mesures du PRÉPA sont nées ou ont été portées par le CNA, ce dont nous ne félicitons. Ce constat prouve que le CNA a une utilité.

Nicolas HULOT

Merci beaucoup. Merci à Laurent Michel et à Martial Saddier d’avoir animé ces débats. Vous pouvez tirer de la fierté d’avoir contribué à incliner la tendance. C’est important de montrer que, si on mobilise les mesures qu’il faut, si on les évalue au fil du temps, il n’y a pas de fatalité. Ces résultats doivent démontrer aux résignés qu’il faut aller plus loin.

Je veux saluer l’ensemble des membres, les députés, les sénateurs, les élus, chacune et chacun d’entre eux. Comme le président du CNA me remercie, je souhaite à mon tour vous remercier d’avoir accepté mon offre de reconduire cette responsabilité. Au-delà d’être sous l’injonction du Conseil d’Etat, d’être également sous la menace de quelques rappels à l’ordre de la Commission européenne, nous avons la ferme volonté de progresser. Lorsque j’étais à l’assemblée générale des Nations Unies, j’ai demandé au commissaire européen de patienter un peu pour lui faire la démonstration que nous avions sincèrement la volonté de ne pas en rester là. Quand bien même nous n’aurions pas été sous le feu croisé de ces interpellations, vous l’avez rappelé Monsieur Saddier, s’il y a un sujet sur lequel nous ne pouvons plus nous satisfaire d’ajournements ou même de renoncements, c’est bien le sujet en général du sujet de santé-environnement. C’est un sujet compliqué avec des pollutions diffuses parfois sournoises, il existe des effets décalés dans le temps dont il est parfois difficile de faire la démonstration immédiate de l’existence d’un lien de cause à effet. Maintenant, notre souci, au-delà des pics de pollution, c’est la pollution de fond, et donc il faut s’attaquer à l’ensemble de ces sources avec résolution en ayant la franchise de dire – comme je l’ai fait lors de mon déplacement dans la vallée de l’Arve – qu’il n’y a pas une solution immédiate mais un traitement de fond qu’il faut mettre en œuvre. Il convient aussi d’évaluer les dispositifs que nous mettons en place pour en évaluer leur efficacité.

Avec Isabelle Borne, Agnès Buzyn, Frédérique Vidal, nous souhaitons adresser la problématique santé-environnement ensemble de telle sorte à pouvoir accompagner l’inversion de la tendance sur la période du quinquennat. Dans les sujets de santé et environnement, il y a la pollution de l’air. Parmi mes priorités, il y a aussi l’enjeu climatique. Or les instruments qu’il faut mettre en place pour lutter contre la crise climatique sont aussi ceux qui permettent de lutter contre la pollution de l’air. Cela a été rappelé à plusieurs reprises par l’organisation mondiale de la santé. Je rappelle que la lutte contre le changement climatique est un agenda de santé publique. Tout cela rassemble, agrège, ce sont autant de raisons pour agir et ne faire preuve d’aucun laxisme.

J’ai noté un certain nombre de petits signaux qui pourraient être contradictoires entre la volonté affichée et l’efficacité. Je ne les ignore pas, je les enregistre. Pour rebondir sur les véhicules à assistance électrique, j’entends bien que l’on puisse parfois réévaluer un instrument à l’aune de son efficacité ou de son inefficacité. Si un marché ou une filière est installée, a-t-on besoin de le garder éternellement ? L’instrument initial peut aussi basculer vers un autre mécanisme. Je ne suis pas certain que cela soit dans cet esprit qu’il a été un peu brutalement ajourné. Sur ce sujet comme sur beaucoup d’autres, ne doutez pas que l’on recherche un certain nombre de solutions.

Un certain nombre d’actions a déjà été engagé. C’est la raison pour laquelle la tendance est en train de s’inverser mais il faut évidemment rester excessivement prudent. Ne prenons pas cette inversion de tendance comme une finalité mais bien, au contraire, comme un encouragement à accélérer. Je suppose qu’un bilan a été fait pendant ces réunions. J’en connais l’essentiel des éléments. Je voudrais insister sur le succès du développement de la vignette Crit’air. 8 millions de vignettes ont déjà été attribuées, ce qui constitue un succès. Je souhaite aussi citer la réforme des procédures en cas de pic de pollution avec plus d’efficacité et de réactivité.

Sur les vignettes Crit’Air, j’ai bien entendu le fait qu’il y a très peu de contrôles. J’ai bien identifié cette faiblesse. Nous sommes pris entre deux feux. Vous savez que nos services d’ordre sont mobilisés sur énormément de fronts et il est délicat, en cette période, de leur demander de concentrer leurs forces sur un sujet certes important mais qui est un sujet parmi d’autres, sachant que nos forces de sécurité ne peuvent pas être déployées sur tous les fronts. J’en ai parlé avec Gérard Collomb et il y a une réflexion que nous devons accélérer sur l’automatisation des contrôles. C’est un sujet sur lequel la patience n’est pas de mise. Je n’ai pas besoin de vous rappeler le nombre de décès prématurés et les années d’espérance de vie dont on se prive. Je le dis toujours en dernier mais c’est aussi le coût des externalités négatives pour la collectivité nationale. Pour la communauté internationale, ces externalités négatives représentent des milliers de milliards de dollars et des centaines de milliards d’euros pour la communauté nationale. Bien évidemment, cet argent serait tellement plus utile en amont qu’en aval.

C’est en tout cas bien à la croisée de tous ces paramètres que j’ai mis en œuvre le Plan Climat et, dans le cadre de la première loi de finance, nous avons décidé, dans un premier temps, de renforcer nos actions. Très rapidement, je souhaite revenir sur la hausse progressive de la composante carbone. Nous sommes l’un des pays les plus ambitieux sur ce sujet en introduisant un avantage compétitif à l’économie bas carbone. Cette décision accélère le basculement vers l’économie bas carbone. Le réalignement du diesel sur l’essence en trois ou quatre ans n’est pas facile à porter car cette mesure peut être vécue comme une double injustice pour ceux qui ont le sentiment d’avoir été incités à acheter des véhicules diesel. Ces mesures visent à démontrer que nous devons taxer la pollution. Dès lors – et cela sera mon obsession – la fiscalité écologique ne sera pas uniquement une fiscalité dissuasive mais aussi une fiscalité incitative. Le succès d’une bonne fiscalité écologique réside dans des dispositifs dissuasifs là où c’est nécessaire avec une certaine progressivité pour ne pas placer les individus dans une impasse tout en poussant une fiscalité incitative pour encourager les bons comportements et les actes d’achat et même les modes de production et de consommation. C’est un travail que nous allons nous efforcer de coordonner avec Bercy, car la fiscalité écologique ne peut pas être simplement une occasion supplémentaire de recettes et ne doit pas viser à combler simplement le déficit budgétaire de l’Etat. En tout cas, ce n’est pas dans cet esprit que je travaille mais cette vision-là n’est pas forcément spontanément partagée, mais ma mission est d’argumenter pour plaider cette cause.

Le renforcement de la prime à la conversion est un outil efficace et permet à ceux qui en ont besoin d’acquérir un véhicule moins polluant. Le soutien de l’ADEME a été renforcé, notamment au fonds Air Mobilité qui a été doté de 20 millions d'euros. Nous pouvons aussi citer le déploiement d’expériences réussies notamment des fonds Air Bois et Air Industrie dont nous avons pu mesurer l’efficacité lors de notre déplacement dans la vallée de l’Arve. Nous pouvons également citer la reconduction du crédit d’impôt Transition Energétique pour aider à la rénovation thermique du logement ou éventuellement au changement de chauffage et de chaudière, la mobilisation des certificats d’économies d’énergies pour le remplacement des chaudières au fioul avec une surprime de 3 000 euros et pour financer des actions des collectivités. Les énergéticiens pourront maintenant accentuer leurs actions dans les zones prioritaires.

En ce qui concerne l’agriculture, qui est évidemment un secteur qu’il ne faut pas stigmatiser mais qu’il ne faut pas plus exonérer, nous devons l’aider à entrer dans une démarche de progrès. C’est un sujet au cœur des débats des Etats généraux de l’alimentation. Nous lançons enfin le dispositif de surveillance des émissions de pesticides dans l’air en collaboration avec l’ANSES, et notamment les associations agréées de surveillance de la qualité de l’air. A ce propos, je sais que vous avez eu une petite inquiétude sur votre budget. Je tiens à vous rassurer à ce sujet : le sujet était passé un peu au-dessus de mon radar. Je tiens à vous dire aujourd'hui que votre budget ne sera pas affecté. Au passage, je tiens à saluer le rôle que ces associations jouent ainsi que celui du laboratoire central de surveillance de la qualité de l’air qui est un thermomètre et un aiguilleur de notre action.

La pollution ne connaît pas de frontières ni géographiques ni politiques et je m’en réjouis. Sur la plupart des sujets, nous sommes épargnés par les turpitudes politiciennes. Il n’y a pas de protocole de gauche ou de protocole de droite pour adresser ces sujets. Nous devrions donc pouvoir nous retrouver sur ces sujets. Nous allons défendre les objectifs de réduction d’au moins 40 % des émissions des véhicules d’ici 2030 ainsi qu’un objectif contraignant à 2025. Dans cet esprit, j’aurai cet après-midi un rendez-vous téléphonique avec mon homologue britannique pour essayer de créer une coalition de pays ambitieux sur ces sujets-là. Dans la même veine, nous devons renforcer notre ambition, et notamment les enseignements que nous devons tirer du scandale des moteurs truqués, sur le contrôle et les règles d’homologation. Nous sommes aujourd'hui sous le coup de plusieurs contentieux européens, notamment sur les particules fines et le dioxyde d’azote. Il existe une injonction du Conseil d’Etat qui nous demande de produire une feuille de route à présenter avant fin mars 2018, c’est-à-dire dans un délai assez court. Cependant, nous ne partons pas de rien pour démontrer que, dans la quinzaine de zones ciblées, nous serons capables de ramener dans un délai raisonnable les concentrations de polluants à des niveaux qui seront plus acceptables. Nous avons effectué récemment un déplacement dans la vallée de l’Arve. Comme je l’ai déjà dit, nous n’avons pas de baguette magique, mais il existe une coordination, une volonté d’ajuster les dispositifs pour lutter contre ce fléau. Dans le même esprit, nous avons réuni, il y a 15 jours, les préfets des zones prioritaires pour la qualité de l’air en vue d’accentuer leur mobilisation. Ils seront de véritables chefs d’orchestre dans la construction de ces feuilles de route. Je souhaite que nous les co-construisions avec l’ensemble des parties prenantes et que ces feuilles de route soient le plus possible adaptées au contexte local. Ces feuilles de route doivent être opérationnelles et articulées avec les PPA. Il faut qu’elles puissent marquer l’engagement de tous, et de l’Etat en premier lieu. En cela, vous pourrez compter sur ma disponibilité dans un rôle d’accompagnement, qui peut être financier, mais qui peut être aussi technique. Ces feuilles de route doivent aussi concrétiser l’ensemble des élus locaux, des entreprises, des syndicats. C’est dans cet esprit que nous allons nous revoir. Je souhaite que cette feuille de route puisse vous être soumise en amont. Personnellement, j’ai à cœur de réunir ce conseil deux fois par an. J’appuie également votre souhait que votre prochaine réunion puisse porter sur la qualité de l’air intérieur. Nous ne devons pas choisir entre l’air extérieur et l’air intérieur mais nous préoccuper des deux sujets. Cela répond à un souhait et à une préoccupation de nos concitoyens.

Je souhaite vous remercier de vos efforts pour identifier l’ensemble des mécanismes et sources de pollution. Je vous ai entendu parler des ports et du projet qui consiste à proposer une propulsion différente à l’approche des ports. Vous avez aussi évoqué la tricherie à l’AdBlue, qui prouve que l’esprit humain n’est jamais pris de cours pour contourner les règlements. J’en ai parlé à Gérald Darmanin car les Douanes peuvent renforcer leur contrôle, et avec les préfets.

Pour ce qui me concerne, je serai à la croisée de tout cela dès que je pourrai agir pour renforcer ou réparer éventuellement une injustice. Autant que faire se peut, je le ferai. Sur ces sujets, nous serons tous gagnants si nous les traitons de manière systémique. Au risque de choquer, notamment sur un plan économique et dans un contexte de tension budgétaire, je souhaite rappeler que ces sommes importantes seraient mieux utilisés à prévenir qu’à soigner. Elles seraient mieux affectées injectées dans l’éducation, la formation, etc.

Par ma présence, je vous remercie pour ce travail collectif.

Zaïnil NIZARALY

Je vais être rapide. Je souhaite profiter de votre présence, non pas pour poser une question, mais pour réagir à la contradiction que nous pouvons noter entre les orientations budgétaires et les objectifs fixés. Je pense notamment au CEREMA qui a été cité dans les présentations et dont les effectifs seront diminués de 100 ETP par an. Je pense aussi à la disparition de la direction territoriale d’Ile-de-France d’ici deux ans. Ces mesures risquent de mettre en péril la réalisation des objectifs ambitieux qui sont fixés.

Nicolas HULOT

Je ne découvre évidemment pas ce qui peut apparaître comme une contradiction. La réalité pour les différentes personnes qui travaillent dans ce ministère, c’est que l’on demande de faire plus avec moins de moyens. Je ne suis pas totalement ignorant de cela. Peut-être cela devra nous conduire à définir avec plus de précision nos missions. En tout cas, je ne souhaite pas que cette tendance se développe, mais j’ai bien entendu cette inquiétude.

Jacques PATRIS

Merci Monsieur le ministre de vos propos, merci de nous avoir rassurés.

La dimension économique de nos actions sur la qualité de l’air est trop souvent mésestimée. Elle devrait être prise en compte dans les problématiques de croissance locale, régionale ou nationale. A titre d’exemple, le tourisme est directement impacté par la qualité de l’air. De plus en plus, les touristes choisiront leurs destinations en fonction des cartes sur la qualité de l’air. Le deuxième versant de l’intérêt économique de nos actions porte sur l’accompagnement des entreprises. Les entreprises nous sollicitent de plus en plus tant pour gérer l’air intérieur des espaces de travail que pour développer la mise au point de modèles et de process pour l’amélioration de la connaissance des effets de leurs productions sur l’environnement. Pour les grands groupes, il existe même le projet d’exporter le modèle. C’est un phénomène nouveau et intéressant. Dans les pays à croissance rapide, il existe une demande de modèle de gestion de la qualité de l’air. Dans ce domaine, il existe d’importants marchés à conquérir. La qualité de l’air est donc un moteur essentiel d’innovations et de développement. La santé est un autre secteur dont le poids économique est considérable. Le lien air-santé est indissociable. Les demandes d’informations de nos concitoyens et d’amélioration des connaissances sont de plus en plus prégnantes et de plus en plus pressantes. Ces demandes sont légitimes. Améliorer les connaissances sur les polluants de l’air pour trouver de meilleures réponses, c’est faire œuvre de prévention, c’est aussi réaliser des économies sur les dépenses de santé en amont. Les missions de nos AASQA ne doivent donc pas être affectées d’une note péjorative lors des alertes et des pics de pollution car les missions des AASQA sont d’abord incitatives et parties prenantes du développement économique.

Nicolas HULOT

Merci beaucoup. Le sujet de l’innovation sera un axe prioritaire des prochains appels à projets PIA sur la qualité de l’air.

Renée BUCHMANN

Je me réjouis que notre prochaine réunion soit partiellement consacrée à la qualité de l’air intérieur. Les mesures lancées ne se limitent aujourd'hui qu’à une approche bâtiment sans prendre en considération la qualité de vie des personnes qui vivent dans ces bâtiments. Nous avons lancé une campagne en 2003-2005 pour disposer de références scientifiques sur l’ensemble du parc français. Nous travaillons également au niveau des écoles et sur les bâtiments à efficacité énergétique. Pour la première fois, les pouvoirs publics disposent d’un outil d’évaluation au moment de lancer une politique publique. Il me semble essentiel que ces références soient systématiquement intégrées aux réflexions, ce qui n’est pas encore la pratique de tous les ingénieurs qui travaillent sur les questions énergétiques.

Par ailleurs, concernant le coût de la pollution, nous avons réalisé une étude avec l’ANSES qui fait la démonstration que sur uniquement six polluants le coût est de 19 milliards d’euros par an. Nous avons donc devant nous une marge de progression extraordinaire. C’est un vrai sujet à creuser.

Nicolas HULOT

C’est bien noté. Merci Madame.

Etienne de VANSSAY

Je souhaite tout d’abord vous remercier de votre présence avec une écoute attentive.

FIMEA regroupe aujourd'hui 70 entreprises, essentiellement des PME et des TPE. En 2016, nous soumettions au CNA d’agir prioritairement sur trois axes : l’économie, l’emploi et la sensibilisation-formation. Ces actions commencent à émerger aujourd'hui dans le PRÉPA.

Notre discours reste identique mais se renforce pour faire face ensemble à cette urgence environnementale et sanitaire. Nous vous invitons à vous rapprocher de nous pour mettre en place localement l’intelligence collaborative. Actuellement, FIMEA se déploie localement, en particulier en Auvergne-Rhône Alpes, en PACA, en Ile-de-France, en Bretagne, en Nouvelle Aquitaine. L’action est forcément locale. Pour que les entreprises puissent être force de propositions, il faut qu’elles s’organisent localement. La coopération internationale est aussi moteur avec le GUAPO, dont FIMEA est membre, ou encore le PCMA entre les mines de Douai et les mines de Rabat pour monter en compétences sur le sujet de la qualité de l’air. Nous avons en France des solutions immédiatement déployables. Il nous revient de les mettre en avant au niveau international et de les porter. Au niveau de l’Etat, nous demandons qu’une vraie politique de l’air soit portée, notamment au travers d’un collectif de la société civile (Air Publica). Je vous invite à nous contacter pour que la France soit leader dans cette bataille de l’air. Pour ce faire, voici des propositions concrètes : établir enfin une cartographie exhaustive de l’ensemble des acteurs de la qualité de l’air (publics et privés), inclure FIMEA dans les CAET et CAEM et faire effet de levier sur les compétences comparatives, nommer au CNA les composantes de la société civile qui se mutualisent au travers d’Air Publica, de la Fondation du souffle, de l’Air et moi (outil de sensibilisation développé en PACA) et de Respiration. Nous proposons de lancer un fonds d’accélération de l’innovation de rupture dans l’air et de sanctuariser un financement cohérent à hauteur des enjeux. L’air aura besoin de professionnels qualifiés. *In fine*, pour le développement d’un emploi vert non délocalisable dans la sphère concurrentielle et l’efficience des actions contre la pollution atmosphérique, FIMEA appelle de ses vœux une refondation de la gouvernance et propose l’émergence d’une instance opérationnelle interministérielle rattachée directement au Premier Ministre, par exemple, dotée d’un outil cohérent au regard des enjeux, et en particulier sanitaires, lui donnant ainsi la capacité d’impulser de manière transversale le réflexe qualité de l’air en co-construction avec chaque ministère.

FIMEA réaffirme son engagement d’être à vos côtés dans cette perspective. Je vous remercie pour votre écoute attentive.

Nicolas HULOT

Merci beaucoup. Le temps seulement fera la démonstration que mon écoute n’est pas seulement une écoute de circonstance mais une écoute sur la durée. Si on veut poursuivre la tendance d’inclinaison qui a été constatée, nous devrons nous enrichir mutuellement. Je vous invite à remettre à Laurent Michel les propositions que vous avez évoquées.

Concernant la pollution intérieure, ce serait un non-sens de laisser en jachère l’air intérieur des domiciles, des entreprises et des bâtiments publics. Nous devons faire preuve de la même détermination pour l’air intérieur que pour l’air extérieur. En vous écoutant, je repensai que l’essentiel est invisible à l’œil nu, comme le dit si bien Antoine de Saint-Exupéry. Nous avons eu tendance dans un premier temps à nous attaquer aux pollutions visibles, mais ce n’est pas ma manière de voir. En France, le changement climatique ne donne pas lieu à des souffrances palpables, mais n’attendons pas que la démonstration soit faite scientifiquement pour agir. Nous n’avons que trop tardé.

Je sais que l’on part d’une situation qui est lourde, compliquée et quasiment systémique. Derrière toutes ces pollutions, ce sont nos modes de vie et nos modèles économiques qui sont questionnés. Nous devons continuer à agir au niveau des normes et des règlements. Il y a aussi des transformations culturelles à opérer : c’est de notre responsabilité. Dès que l’on débat de la santé, on assiste à une lame de fond citoyenne. C’est pour cela que je suis convaincu qu’il existe une fenêtre d’intelligence qui s’est ouverte.

Je vous remercie de cette rencontre. C’est la première d’une série. Je vous remercie.

*Monsieur Nicolas Hulot quitte la réunion.*

##### Questions diverses

Il n’y a pas de questions diverses.

Martial SADDIER

On peut se donner pour objectif de réunir le CNA avant la réponse du Conseil d’Etat.

*La séance est levée à 13 heures 10.*